

De Belles Fêtes Religieuses à Grand'Mère présidées par S. G. Monseigneur Comtois

Notre ville a été témoin de belles fêtes religieuses et civiques, dimanche et lundi dernier, alors que nos autorités religieuses ont procédé dimanche dernier, à la bénédiction des tableaux récemment peints en l'église St-Paul, par notre peintre national, Monsieur Monty, et que grâce au bon travail d'organisation des Zouaves de Grand'Mère, on a célébré avec un éclat inaccoutumé, lundi dernier, la fête du Travail.

Un Comité d'organisation avait été formé par les Zouaves pour le succès de ces fêtes et ce comité, de concert avec M. l'abbé H. Trudel, curé de St-Paul de Grand'Mère, peut se vanter d'avoir réussi dans le succès de ces fêtes, au comble de ses espérances. Il se composait comme suit: Comité Général: MM. Arthur Beaulieu, Président, et Alfred Villemure, Secrétaire-trésorier; Comité des Finances, M. Alfred Villemure, Président; Comité d'Invitation, M. Alfred Villemure; Comité de Réception, MM. Joseph Deschamps, Evariste Fafard, Adolphe Marchand, Antonio Morin et Alphonse Deschamps; Comité de Musique, M. Arthur Beaulieu, Président; Comité de Publicité: MM. Donat Brunelle, Ant. Morin et Alf. Villemure; Comité de la Parade, MM. Joseph Deschamps et Alfred Villemure; Comité des Jeux, M. Robert Pinard, Président.

L'organisation avait lancé des invitations aux autorités religieuses et civiles du District, aux différentes compagnies de Zouaves de la Province, et toutes ont répondu affirmativement et se sont fait un devoir d'assister à ces fêtes et d'en rehausser l'éclat par leur présence. Nos autorités municipales par la bouche de Son Honneur le Maire, ont voulu faire de ces deux jours, une fête réellement civique et la journée de lundi fut proclamée jour de fête civique. Les usines Laurentide, les magasins, les bureaux furent fermés pour permettre à toute la population d'y prendre part.

Parmi les compagnies de Zouaves de l'étranger qui participèrent à ces fêtes, nous mentionnons: la Compagnie No 1 et la Compagnie du Sacré-Coeur, de Québec; les Compagnies des Trois-Rivières, Shawinigan, Joliette, Grand'Mère, et les Compagnies de St-Hyacinthe et de La Tuque avaient envoyé de nombreux délégués. Une quantité de plus de 500 Zouaves se réunissaient dimanche dernier en nos murs, à cette occasion. Les Zouaves de Grand'Mère ont fait un bel acte de camaraderie en servant gratuitement à leurs confrères de l'étranger les repas durant leur séjour en notre ville.

Trois Fanfares, celles de Joliette, Laurentide et de l'Académie du Sacré-Coeur de notre ville, ont généreusement prêté leur concours pour la circonstance.

Notre ville était abondamment pavoisée pour la circonstance et l'on peut dire que ces fêtes ont obtenu le plus grand succès désiré.

Parmi les membres du clergé qui ont répondu à l'invitation, il y avait: Sa Grandeur Monseigneur A.-O. Comtois, Evêque-Auxiliaire des Trois-Rivières; Mgr J.-Ephrem Paquin, P.D., Procureur à l'Évêché des Trois-Rivières; M. l'abbé Irénée Trudel, curé de St-Marc-de-Shawinigan; M. l'abbé Téléphore Groux, du Séminaire des Trois-Rivières; MM. les abbés Alex. Lavergne, curé de St-Timothée; Ed. Hamelin, Professeur au Séminaire des Trois-Rivières; MM. les abbés Arthur Jacob, Liguori Gélinais, du Séminaire des Trois-Rivières; M. l'abbé J.-C. LeBlanc, curé de St-Tite; MM. les abbés M. Masson, curé de Ste-Thérèse; Eugène Denoncourt, curé de Ste-Flore; Horm. Deschênes, curé de St-Jean-Baptiste; Donat Guillemette, curé de St-Théophile-du-Lac-à-la-Tortue; Alb. Toussaint, curé de St-Jean des Piles; Phil. Lesage, curé d'Almaville; Epiphane Brunelle, curé de Mont-Carmel; Arthur Rousseau et Camille Alarie, vicaires à St-Paul; M. l'abbé H. Trudel, curé de St-Paul; M. l'abbé Aug. Dusablon, vicaire à Ste-Flore; le Rév. Père Haguet, du Couvent des RR. Pères du Sacré-Coeur, de Québec.

Les deux députés de Champlain: MM. Arthur-L. Desaulniers, et Willie-P. Grant, ont aussi répondu

à l'invitation et avec nos deux distingués concitoyens MM. le notaire J.-H. Desroches et l'avocat Auguste Desilets, devaient prononcer des discours de circonstance, à la fête du travail, la mauvaise température ayant privé notre population d'entendre ces distingués orateurs.

La journée de dimanche débuta par une messe pontificale, à 9.45 heures a.m., chantée en l'église St-Paul, par Sa Grandeur Monseigneur Comtois, assisté de MM. les abbés Arthur Jacob, Emile Boutet et Liguori Gélinais. Le sermon de circonstance fut donné par M. l'abbé Eddie Hamelin, professeur de Belles-Lettres au Séminaire des Trois-Rivières.

Monsieur l'abbé Hamelin avait choisi pour texte: "Les Avantages que procure l'Eglise à la chrétienté" les Sacraments qu'Elle transmet aux fidèles pour leur sanctification et les dispose à bien remplir leurs devoirs de chrétiens et de citoyens.

Il félicita les paroissiens des sacrifices pécuniaires qu'ils se sont imposés pour la restauration de leur temple, leur orgueil paroissial.

Il termine en faisant ressortir les bienfaits de la "paroisse" pour le peuple. On doit à notre régime paroissial la conservation de notre Foi et la pratique aussi intense de notre sainte religion.

Immédiatement après la messe, il y eut parade des Zouaves de notre ville et des visiteurs, accompagnés des Fanfares de Joliette, Laurentide et Académie du Sacré-Coeur de notre ville à travers les différentes rues de la ville et présentation des armes aux autorités religieuses. Sa Grandeur Monseigneur Comtois répondit par un bref mais fort jolli discours et vanta l'oeuvre de cette belle Association des Zouaves.

A trois heures de l'après-midi, eut lieu l'imposante cérémonie de la bénédiction des tableaux à l'église St-Paul. La cérémonie fut présidée par Sa Grandeur Monseigneur Comtois, qui dans une belle allocution, expliqua les tableaux qui représentent les principaux épisodes de la vie de saint Paul.

Cette série de 12 tableaux comprend:

1o Saint Paul au martyre de saint Etienne;

2o Saint Paul, terrassé et converti sur le chemin de Damas;

3o Elymas, magicien du Gouverneur Sergius-Paulus frappé subitement de cécité en voulant empêcher saint Paul de parler devant le Gouverneur;

4o Saint Paul en prison chez les Philippiens et délivré miraculeusement de sa prison par une intervention divine qui envoie un tremblement de terre qui démolit les portes de sa prison et renverse les murs;

5o Saint Paul, ravi au troisième ciel;

6o Saint Paul guérissant un homme perclus;

7o Saint Paul prêchant à Athènes;

8o Saint Paul naufragé et atterrissant à l'Ile de Malte;

9o Saint Paul mordu par une vipère à l'Ile de Malte;

10o Saint Paul en prison, écrivant ses Epîtres;

11o Saint Paul, attaqué par les Juifs à Jérusalem peu de temps avant sa mort;

12o Saint Paul, décapité hors des murs de Rome.

Les autres tableaux bénits, représentent, les quatre Evangélistes saint Marc, saint Mathieu, saint Luc et saint Jean, un tableau de sainte Cécile, et deux tableaux d'anges chantant, on a aussi raffraîchi les tableaux de la Cène, la sainte Famille, l'Assomption de la sainte Vierge et l'Ascension, et deux nouveaux tableaux représentant les Martyrs Canadiens, et le Sacré-Coeur. La cérémonie se termina par un Salut solennel du très Saint-Sacrement, présidé par Sa Grandeur Monseigneur A.-O. Comtois.

Dans la soirée à huit heures, il y eut magnifique concert en plein air sur le parc, en face de l'église Saint-Paul, par les Fanfares de l'Académie du Sacré-Coeur, sous la direction du Rév. Frère Bertrand, et Laurentide, sous la conduite de M. Frank Meerbergen. Son Honneur le Maire J.-E. Guibord prononça aussi un jolli discours à l'occasion de la fête du travail, et nous en donnons ci-dessous quelques passages:

"J'ai, ce soir, dit-il, un devoir bien agréable à remplir, celui de dire les sentiments de sincère gratitude que nous entretenons à l'égard de Sa Grandeur Monseigneur Comtois qui a bien voulu faire autant d'honneur à notre ville, en assistant aux fêtes de ce jour et de demain. Parlant en mon nom et au nom de mes collègues du Conseil de Ville, qu'il me soit permis d'exprimer les sentiments de reconnaissance profonde dont nous sommes animés envers Sa Grandeur. Encore émus de la solennité et de la grandeur des offices religieux auxquels nous avons assisté aujourd'hui, nous voulons maintenant commencer la célébration de la fête du Travail. Reconnaissons ici la sagesse de notre vénéré Pasteur Monsieur le Curé Trudel qui a réuni ensemble une si belle fête religieuse à cette fête du Travail.

"Par aucun autre moyen il ne pouvait mieux reconnaître la noblesse du travail ni ne pouvait mieux honorer le travailleur, et j'en remercie au nom de la population ouvrière de cette ville.

"Le travail anoblit l'homme." Dieu a voulu que l'homme gagne son pain à la sueur de son front et il paraît bien sûr que cette loi honore ceux qui lui sont fidèles.

Dans notre ville 95 pour cent de notre population se compose d'ouvriers. Il est donc dans l'ordre que la fête du Travail ne passe pas inaperçue.

Pour avoir été à la tête de l'administration municipale en cette ville depuis 5 ans, je n'ai pas été sans pouvoir me rendre compte des sentiments les plus intimes des ouvriers qui composent surtout la population de notre municipalité, et je suis heureux de pouvoir proclamer aujourd'hui que les ouvriers de Grand'Mère n'ont qu'un seul principe: fournir un travail honnête, en retour d'un salaire honnête, ils n'ont qu'un seul désir: avoir de l'ouvrage six jours par semaine afin de pouvoir subvenir aux besoins de leur famille.

Je suis heureux de pouvoir proclamer également à l'honneur de notre ville que nos ouvriers sont des travailleurs infatigables à qui l'effort est facile et dont la seule ambition bien légitime est de procurer à leur famille un confort de bon aloi par le travail de leurs bras. Je n'ignore pas qu'à certaines époques tout n'est pas rose pour l'ouvrier, même le plus consciencieux. L'ouvrage manque ou encore les salaires sont minces. Qu'il me soit permis de dire ici, que ceux à qui vous avez confié l'administration municipale comprennent bien la situation qui vous est faite et que nuls efforts ne sont considérés trop grands quand il s'agit d'améliorer le sort de ceux qui comptent sur leurs bras pour faire vivre leur famille.

Je crois pouvoir affirmer que le jour n'est pas éloigné où les ouvriers de cette ville pourront compter sur six jours d'ouvrage par semaine, et seront ainsi en mesure de subvenir aux besoins toujours grandissants de leur nombreuse famille.

Parce qu'il est toujours demeuré fidèle à ses prêtres, parce qu'il est resté religieux, le peuple canadien-français a produit ce que le monde entier se plaît à reconnaître, comme l'ouvrier le plus désirable, le plus honnête, le plus consciencieux, cet ouvrier c'est le canadien-français. Soyons-en fiers, l'ouvrier canadien-français ne se laisse pas monter la tête par les organisateurs de grèves, et les exploités de préjugés. L'ouvrier canadien-français, n'a jamais eu de rancœurs contre le capital, de même qu'il n'est jamais tombé dans les erreurs si communes que les agitateurs organisés ont tenté de lui présenter comme principes d'équité, et, en terminant, je dis avec fierté: "Honneur au brave Ouvrier Canadien-Français."

M. le Maire Guibord fut salué par un tonnerre d'applaudissements.

Dans l'après-midi à deux heures, les zouaves de cette ville et de l'étranger sont allés présenter les armes aux autorités municipales. Une estrade avait été dressée en face des édifices municipaux sur laquelle prirent place M. le Maire J.-E. Guibord, le Gérant de la Cité, M. Bernier, et les membres du Conseil MM. les Chevaliers J.-O. Pelletier, L.-W. Ricard, Arthur Surprenant et Georges Trotter,

à l'invitation et avec nos deux distingués concitoyens MM. le notaire J.-H. Desroches et l'avocat Auguste Desilets, devaient prononcer des discours de circonstance, à la fête du travail, la mauvaise température ayant privé notre population d'entendre ces distingués orateurs.

Dans l'après-midi à deux heures, les zouaves de cette ville et de l'étranger sont allés présenter les armes aux autorités municipales. Une estrade avait été dressée en face des édifices municipaux sur laquelle prirent place M. le Maire J.-E. Guibord, le Gérant de la Cité, M. Bernier, et les membres du Conseil MM. les Chevaliers J.-O. Pelletier, L.-W. Ricard, Arthur Surprenant et Georges Trotter,

LA FETE DU TRAVAIL AUX T.-RIVIERES

Messe à la Cathédrale. — La pluie empêche les amusements populaires. Le programme se donne à l'Arena.

La fête du Travail a été célébrée hier avec toute la pompe habituelle, mais la pluie est venue dans l'après-midi gâcher le programme.

La bâtisse des Syndicats Catholiques, rue Royale était pavoisée et des groupes nombreux de travailleurs s'y sont donné rendez-vous, dimanche soir et lundi matin.

La fête débuta dimanche soir aux Vêpres à la Cathédrale. Après la cérémonie, la Philharmonie de la Salle, vint saluer les Officiers des Syndicats, puis il y eut Concert dans le Parc Champlain.

Hier, la messe à la Cathédrale, fut chantée par Monsieur le Chanoine Boulay, assisté de Messieurs les Abbés Fréchette et Grimard.

Après la messe il y eut procession des chars allégoriques. Les quelques chars qui composaient le cortège étaient jolis, mais il est fort regrettable qu'ils n'aient pas été plus nombreux.

L'Union Musicale, la Philharmonie et la Fanfare Laurentide, de Grand'Mère, faisaient partie du cortège, qui défilait par les principales rues de la ville.

Vers une heure la pluie commença à tomber empêchant tout à fait le programme de l'après-midi.

Dans la soirée le même programme fut donné à l'Arena avec succès.

PLUS GROS NAVIRE DU MONDE

La compagnie White Star annonce qu'elle fait construire actuellement, à Belfast, le plus gros navire du monde. Ce vapeur, destiné au service transatlantique, jangera 60,000 tonnes et coûtera trente millions de dollars.

Le "Majestic", de la White Star, et le "Leviathan", de la ligne Américaine, sont actuellement les plus gros vapeurs. "Le tonnage du Leviathan est de 59,957 tonnes.

Il y eut d'intéressants discours prononcés par M. le Maire Guibord et M. J.-O. Pelletier, ainsi que par M. Bernier.

Malgré l'inclémence de la température, la journée du lundi fut fort bien employée.

La journée débuta par une messe basse dite par Monsieur le curé H. Trudel suivie d'un sermon aux ouvriers par Sa Grandeur Monseigneur Comtois. Sa Grandeur avait choisi comme texte "Des devoirs et des droits de l'ouvrier" tels que Sa Sainteté Léon XIII les a expliqués dans son Encyclique RERUM NOVARUM.

En maître de l'éloquence, Sa Grandeur a magnifiquement développé son sujet et a vivement intéressé la foule des fidèles présents à la cérémonie. A cette messe comme à celle de dimanche, la Chorale de St-Paul, sous la conduite de M. le Notaire Déziel fit les frais du chant.

Après la messe il y eut parade à travers les rues de la ville à laquelle prirent part: Le corps de police en grande tenue, à cheval, la Fanfare de l'Académie du Sacré-Coeur, les corps de milice du collège, les différentes sociétés de secours mutuels de la ville, les Zouaves, puis venaient un nombreux cortège d'automobiles portant les autorités religieuses, municipales et scolaires et un groupe important de citoyens.

Dans l'après-midi il devait y avoir fête champêtre organisée par les Zouaves pour le bénéfice de toute notre population et vu la mauvaise température on dut remettre cette partie du programme alors que les deux Députés de Champlain, MM. Desaulniers et Grant, de même que MM. Desilets et Desroches devaient porter la parole. A la place il y eut gymnastique par les gymnastes des Zouaves dans leurs salles.

CONVENTUM AU SEM. ST-JOSEPH

Les Finissants de 1906-07, se sont réunis hier soir, au Séminaire. Trois jours de la belle vie d'autrefois.

Les élèves de la classe de Physique 1906-07, se sont réunis hier soir en Conventum, au Séminaire Saint-Joseph.

Venus d'un peu partout, ces anciens étaient d'une exubérante gaieté, facile à comprendre après une séparation de 11 ans. Toute la soirée, ce fut une intimité charmante, et l'on revêtit ces scènes d'autrefois où l'ingéniosité écolière trouvait prétexte à tout, quelquefois pour faire la niche au surveillant, ou même pour trouver une excuse, quand le délit était flagrant.

Aujourd'hui les Anciens de 1906 passent la journée au Séminaire, et ce soir, on veille chez l'ancien premier Maître de Salle, à St-Jean-des-Piles.

Dimanche soir M. et Mme Albert Plouffe, recevaient en l'honneur de M. le Dr Charlemagne Baribeau, bourgeois du Gouvernement provincial, qui doit s'embarquer sous peu, pour aller étudier la Chirurgie dans les principales Cliniques de France et d'Allemagne.

UNE SOIREE D'ADIEU A M. C. BARIBEAU

Des confrères se réunissent chez M. Albert Plouffe, pour souhaiter bon voyage à M. Charlemagne Baribeau, N.D.

Plusieurs confrères de M. Plouffe, assistaient à cette réunion intime.

25 ANS MAITRE DE POSTE

Les Employés des Postes aux Trois-Rivières, fêtent les 25 ans d'entrée en fonction de Monsieur L.-G. Jourdain.

Banquet au Château, Samedi soir.

Les Employés des Postes aux Trois-Rivières, ont célébré dignement, samedi, les Noces d'Argent de service de leur patron, M. L.-G. Jourdain.

En effet, il y avait 25 ans samedi dernier que M. L.-G. Jourdain prenait la direction du service des Postes aux Trois-Rivières.

La fête se termina par un grand banquet au Château.

Dans cet espace de temps, M. Jourdain vit se succéder au Ministère des Postes à Ottawa, 13 ministres. C'est dire que son travail fut apprécié.

Nous joignons nos hommages à ceux des Employés des Postes, et nous souhaitons à M. Jourdain une aussi longue période de succès que celle qu'il vient de fêter.

AUGMENTATION DES ACCIDENTS D'AUTOS

Statistiques tristement éloquentes sur les mortalités dues à cette cause.

LES PASSAGES A NIVEAU

Ottawa, 29.—D'après un rapport reçu de Washington par la Commission des Chemins de fer, il y a 2,360 personnes de tuées ou de gravement blessées toutes les 24 heures, sur les routes des Etats-Unis, en 1928. Ce rapport ajoute que si les mortalités par accident continuent d'augmenter dans la même proportion, il y en aura 40,000 en 1935. Durant les six premiers mois de 1928, il y eut 13,750 morts et 412,500 blessés, tandis que durant tout 1927, le nombre des morts s'élevait à 26,618 et celui des blessés à 798,700.

On réalisera l'importance de ces chiffres lorsqu'on saura que l'automobile tue plus de monde chaque année, aux Etats-Unis, que ce pays n'a perdu de soldats durant la Grande Guerre. Aussi, a-t-on formé un comité, à Washington pour étudier la meilleure méthode de contrôle du trafic, afin de diminuer les accidents mortels, et l'on demandera la coopération du Canada.

Au Canada, les pertes de vies dues à cette cause ne sont pas dans une proportion aussi élevée, mais les traverses à niveau constituent de véritables trappes de mort.

Voici le triste bilan des traverses à niveau pour les mois écoulés de cette année:

Nombre d'accidents	tués	blessés	
Janvier	16	1	20
Février	18	3	12
Mars	13	0	9
Avril	18	6	15
Mai	31	8	35
Juin	27	13	28
Juillet	35	23	56

Presque tous ces accidents sont dus à l'imprudence des automobilistes aux traverses à niveau. Eliminer complètement les traverses à niveau serait une tâche gigantesque et les gouvernements essayent d'apporter aux traverses à niveau des protections additionnelles.

MORT DE FERNAND DE LA TOMBELLE

Le compositeur français Fernand de la Tombelle est mort au Château de Castelnaud-Bayrac. Il était connu pour des mélodies et des cantates d'un heureux sentiment.

Son inspiration élevée se manifesta aussi dans la musique religieuse.

LA VENTE DES AUTOS AUGMENTE

La production des automobiles le mois dernier a été de 25,226 autos d'une valeur de \$14,399,492 comparé à 28,399 autos d'une valeur de \$17,115,893 en juin dernier et 10,987 autos d'une valeur de \$7,031,869 en juillet 1927. La production comparée avec juin, a donc diminué de 11 pour cent mais a plus que doublé avec juillet de l'an dernier. Le Canada a importé 4,210 automobiles le mois dernier, 6,315 en juin 1928, tandis que les exportations ont augmenté de 5,653 en juin à 8,057 en juillet. Dans les sept premiers mois de l'année, le Canada a importé 34,145 automobiles et en a exporté 34,808. Pendant cette période, la production totale des automobiles, en Canada, a été de 150,214 d'une valeur de \$97,503,690 comparée à 137,795 autos d'une valeur de \$87,975,776 au cours des sept premiers mois de 1927. L'augmentation en faveur du développement de cette industrie, cette année, est de 9 pour cent dans le nombre d'autos et de 11 pour cent dans la valeur.

Un glacier de la dimension de Washington.—Il glisse vers le sud, au large des côtes du Labrador.

Le bureau fédéral des statistiques rapportent 864 accidents mortels dus à l'automobile en 1927; il y en avait 606 en 1926; cela faisait 9.1 par 100,000 de population en 1927 et 6.5 en 1926. Aux Etats-Unis, le taux est trois fois plus élevé.

En comparant les taux de mortalité par accident de chaque province, on constate qu'il est plus élevé dans les provinces et dans les villes où il y a plus d'automobiles et qu'il est en proportion du trafic. Ainsi la Colombie-Britannique a un taux de mortalité de 13.4; Ontario, 12.1; Québec, 9.7; Nouveau-Brunswick, 5.8; Nouvelle-Ecosse et Alberta, 5.7—Dans la Province de Québec, Montréal a la moitié de morts par l'automobile et dans Ontario, Toronto en a 23 pour cent.

De 1926 à 1927, le taux des mortalités dues à l'automobile a augmenté de 93.3 pour cent, à Toronto; de 56.6 pour cent, à Montréal; de 54.5 pour cent, à Winnipeg; et de 50 pour cent, à London.

Voici un tableau comparatif de 1926 et de 1927 des morts accidentelles par province:

	1926	1927
Canada	606	864
Ile du Prince-Edouard	1	2
Nouvelle-Ecosse	28	31
Nouveau-Brunswick	11	24
Québec	183	252
Ontario	242	387
Manitoba	27	32
Saskatchewan	21	24
Alberta	33	35
Colombie-Britannique	60	77

Le même tableau pour les villes de plus de 40,000 habitants:

	1926	1927
Montréal	81	126
Toronto	45	87
Winnipeg	18	18
Vancouver	22	34
Hamilton	20	23
Ottawa	12	17
Québec	10	14
Calgary	6	8
London	6	9
Edmonton	5	7
Halifax	5	5
St-Jean, N.-B.	4	4

UN GLACIER ENORME A TERRENEUVE

Un glacier de la dimension de Washington.—Il glisse vers le sud, au large des côtes du Labrador.

Washington, 29.—On a rapporté aujourd'hui, aux quartiers-généraux de la marine, qu'un iceberg de cinq milles de longueur, le plus gros qu'on ait encore vu, se déplaçait vers le sud, à 60 milles des côtes du Labrador.

Le garde-côte "Marion", qui est à la recherche des aviateurs du "Greater Rockford", a reçu l'ordre de repérer le glacier et de noter son progrès vers le sud.

LE TOURISME AUGMENTE

Le nombre des touristes américains ou des autres provinces du Dominion, montre une augmentation de 25 pour cent, comparativement à la même période l'an dernier.

"Et le mouvement des touristes au cours de la présente saison, dit l'Auto Club, n'a pas encore atteint son point culminant. C'est au cours de septembre que le maximum sera atteint."

Si l'on suppose qu'une automobile transporte de trois à quatre personnes, le nombre de touristes qui sont venus nous visiter en automobile se chiffre à pas moins de 1,500,000 personnes.

Un navire fantôme qui servira de cible à l'artillerie de la marine allemande est parti aujourd'hui, sur la mer du Nord avec un seul homme à bord. Il est dirigé entièrement par les ondes électriques captées par une grande antenne à bord du navire. Comme il est chargé de liège, il ne peut couler.

On fera dans la mer du Nord, un essai sérieux de ce genre de navire guidé par radio.

PRATIQUE DE GUERRE DANS LA PAIX

Un navire fantôme qui servira de cible à l'artillerie de la marine allemande est parti aujourd'hui, sur la mer du Nord avec un seul homme à bord. Il est dirigé entièrement par les ondes électriques captées par une grande antenne à bord du navire. Comme il est chargé de liège, il ne peut couler.

COURRIERS DE NOS CORRESPONDANTS DE LA REGION

ST-ETIENNE-DES-GRÉS

Seizième rapport annuel de la Caisse populaire de St-Etienne-des-Grés.

Société Coopérative régie par la Loi des Syndicats de Québec.

Fondée le 12ème jour de juin 1912; le 12ème mois de la 16ème année sociale.

Situation au 31 mai 1928—Cet état donne la balance actuelle de chaque compte jusqu'à la date inscrite ci-dessus:

Actif	
Portefeuille (ou prêts)	\$151,239.43
Caisse	12,999.65
Total de l'Actif	\$164,239.08
Dépenses	1,572.25
Intérêt sur Epargne	89.04
—Total	\$165,900.37

Passif	
Capital social	16,114.33
Epargne	128,870.47
Total du Passif	\$144,984.80
Bénéfices	9,768.98
Taxe d'entrée	292.25
Fonds de Réserve	7,983.50
Fonds de Prévoyance	1,562.89
Surplus	1,307.95
Total de l'avoir propre de la Société	\$165,900.37

Il n'y a rien d'extraordinaire à cela!

Oh! bonjour Jacques! Quand es-tu arrivé en ville?

Burns venait de reconnaître la voix d'un vieil ami au téléphone.

Mais Jacques appelait de chez lui, à plus de cent milles de distance. Il avait donné à "Longue Distance" le numéro éloigné et elle avait établi la communication immédiatement, pendant qu'il était au téléphone.

Il n'y a rien d'extraordinaire à cela. Le service rapide à Longue Distance est maintenant devenu quasi universel. Dans la plupart des cas les communications sont établies pendant que vous dormez au téléphone.

Donner le numéro du poste éloigné accéle le service. Nous serons heureux de chercher pour vous les numéros éloignés que vous appelez fréquemment.



Placement Intéressant

CHEMIN DE FER

Québec Saguenay Chibougamau

6% 15 ans

Prix, 100 et l'intérêt couru

Avec un bonus d'une action (commune) de \$100.00 valeur au pair avec achat de chaque \$1000.00 d'obligations.

Renseignements additionnels sur demande.

Téléphonez ou télégraphiez vos commandes à nos frais

La Corporation de Prêts de Québec

132, rue St-Pierre; QUEBEC Téléphone: 2-8748

Représentant aux Trois-Rivières: **L. Létourneau** séc. gérant de l'Union Régionale des Caisse Populaires.

9, rue St-Pierre; Tél.: 205 Les-Trois-Rivières.

Mouvement général du 31 mai 1927 au 31 mai 1928—Cet état donne le total des opérations pour l'année courante seulement:

En rentrées	
Capital social	\$4,421.15
Epargne	157,607.43
Remise au portefeuille	141,839.44
Taxe d'entrée	292.25
Bénéfices	9,768.98
Caisse au 31 mai 1927	34,401.89
Total	\$348,331.14

En emplois	
Retraits sur capital social	423.81
Retraits sur Epargne	158,469.29
Portefeuille (ou prêts)	169,257.79
Intérêt sur Epargne	4,712.59
Boni	806.72
Dépenses	1,661.29
Caisse au 31 mai 1928	12,999.65
Total	\$348,331.14

Mouvement général depuis la fondation au 31 mai 1928. Cet état donne le total des opérations depuis la fondation jusqu'à la date inscrite ci-dessus.

En rentrées	
Capital Social	\$21,128.20
Epargne	1,545,592.19
Remises au Portefeuille	774,668.76
Taxe d'entrée	922.90
Bénéfices	69,980.76

En emplois	
La taxe d'entrée et les bénéfices étant représentés par	
Intérêt sur Epargne	33,047.32
Boni	5,320.95
Dépenses	13,281.11
Fonds de Réserve	7,983.50
Fonds de Prévoyance	1,562.89
Surplus	1,307.95
Balance dans l'Encaisse actuel	8,399.94
\$ 70,930.66	
Grand Total	\$2,412,202.81

En emplois	
Retraits sur Capital social	\$5,013.87
Retraits sur Epargne	1,416,631.72
Portefeuille (ou Prêts)	925,908.19
Intérêt sur Epargne	33,047.32
Boni	5,320.95
Dépenses	13,281.11
Total	\$2,399,203.16
Caisse au 31 mai	12,999.65
Grand Total	\$2,412,202.81

Avoir propre de la Société au 1er juin 1928:	
Fonds de Réserve	\$9,453.33
Fonds de Prévoyance	1,857.28
Surplus	1,650.83
Total	\$12,961.44

Certifiés conformes aux livres de la comptabilité, ce 31ème jour de mai 1928.

J.-F. St-Onge, Gérant
Vu et vérifié ce 3ème jour du mois d'août 1928.

J.-E. Poisson, Ptre Inspecteur Régional
Nombre des Sociétaires 403
Nombre des déposants 392
Nombre des emprunteurs 106

Ste-Geneviève-de-Batiscan

Quelques citoyens de Ste-Geneviève ont formé une nouvelle compagnie qui portera le nom de "La Renardière Ste-Geneviève" pour faire l'élevage du renard argenté.

—M. et Mme Jean Massicotte et leurs enfants de Montréal, en promenade chez M. Henri Trudel. —Mme Albert Nobert, Monique et Yves, de Cartierville, chez leur père, M. Donat Baribeau, marchand de Ste-Geneviève.

—M. Théodore Baribeau et ses fils Éloi, Clément, Clovis, Maurice de Hull, P.Q., en promenade chez leurs parents de Ste-Geneviève. —Ces jours derniers, des électriciens des Trois-Rivières étaient à faire des améliorations importantes au système d'éclairage du jeu de Tennis à Ste-Geneviève.

NICOLET

Sa Grandeur Monseigneur J.-S.-H. Bruneau, notre Evêque, est allé assister au sacre de Sa Grandeur Monseigneur Joseph-Arthur Papineau à Joliette.

—M. D. Camirand, avocat, le plus vieil avocat du Barreau de Nicolet, est décédé à sa résidence à Nicolet, à l'âge de 73 ans.

Il laisse dans le deuil quatre fils: MM. Rodrigue Camirand, de Nicolet; Mmes Rodolphe et Lorenzo Camirand, avocats, de Montréal; Arthur Camirand de Montréal; Mlle Amanda Monette, sa belle-fille de Nicolet; deux frères: M. le chanoine Antonio Camirand, du Séminaire de Nicolet; et M. Omer Camirand, aussi de Nicolet.

M. D. Camirand, fut nommé Conseil du Roi en 1906. Il fut successivement organisateur et président de l'Association conservatrice du comté de Nicolet; secrétaire des commissaires, pour l'érection civile des paroisses et s'occupa activement d'élections de 1878 à 1917, puis fut secrétaire de la ville.

Les funérailles des plus imposantes ont eu lieu en la cathédrale de Nicolet.

Une foule considérable assistait. La levée du corps fut faite par M. le chanoine Antonio Camirand, Préfet des Etudes au Séminaire, frère du défunt. Sa Grandeur Monseigneur J.-S.-H. Bruneau, chanta le service funèbre, assisté de MM. les chanoines J. Bourgeois, prêtre-assistant, et S. Poirier, diacre, et A. Gouin, sous-diacre d'honneur.

—Célébraient une messe aux autels latéraux: M. le chanoine A. Camirand, Préfet des Etudes au Séminaire; M. l'abbé N. Pepin, chapelain de l'Hôtel-Dieu d'Ar-Ubataska; M. l'abbé J. Letendre, curé de Ste-Perpette; M. l'abbé Théobald Joyal, curé à St-Paul-de-Chester; M. le chanoine Edmond St-Germain, curé de Ste-Angèle, et M. l'abbé Paul Mayrand, curé de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Au chœur, étaient présents: Mgr Z. Labaie, Supérieur du Séminaire; Mgr Onil Milot, curé de Victoriaville; MM. les chanoines C.-E. Bruneau, G. Mélançon, Lucien Hébert, O. Manseau, S. Poirier, L. Hamel, F.-A. St-Germain, le Rév. Père L. Côté, O.M.I.; MM. les abbés C.-Ed. Joyal, D. Lemire, E. Lemire, D. Leblanc, E. Guillemette, L. Mélançon, A. Leblanc, A. Clair, A. Pellerin, E. Janelle, R. Salois, C. Arsenault, A. Longval, R. Joyal, E. Gravel, G. Bourbeau, A. Desmarais, A. Desilets, J. de Gonzague, C. Lafond, R. Brassard, A. Bernier, R. Généreux, C.-E. Provencher, M. Manseau, A. Mélançon, E. Proulx, P. Ducharme, A. Théroux, E. Noël, A. Belisle, C. Massé, G. Dubé, J. Beauchemin, A. Demers, J. Farley, A. Gill, N. Lesard, D. Despins, A. Lemire, L. Lavigne, A. Morel, A. Denoncourt, H. Joyal, A. Béliveau, L. Morin, E. Paillé, L. Béliveau, O. Desrosiers, H. Thibault, G. Dubuc, R. Frigault, A. Camirand, A. Brûlé.

—M. et Mme Odilon Massicotte, de Waterbury, Conn. passent une quinzaine en visite chez M. et Mme Saul Massicotte et autres parents.

—M. et Mme J.-H. Sanschagrin et leur famille sont de retour d'une promenade à Montréal et les cantons de l'est.

—M. et Mme Amédée Grosseau et leur famille, de Montréal sont en visite chez M. Alex Grosseau et autres parents.

—Mlle Simonne Veillette, de Batiscan est en visite chez M. Wilson Bélanger.

—Mlle S. Paquet est de retour d'une vacance de quelques semaines passées à Ste-Anne des Monts.

—M. Lucien Trudel, de St-Adelphe était de passage chez M. J.-U. Trudel ces jours derniers.

—M. J.-P. Gilles Dessureault est allé aux Trois-Rivières ces jours derniers.

—M. et Mme J.-O. Paquin ont passé une huitaine en vacance à Montréal et cantons de l'est.

—Mlle Lucienne Côté passe une quinzaine en visite chez des parents et amis de cette ville.

—Mlle Lisette Ferron, infirmière à l'hôpital de Lachine passe une vacance de quinze jours chez ses parents M. et Mme Arthur Ferron.

—Mme Arthur Ferron est allée à Grand-Mère ces jours derniers.

—M. Onésime Giguac est de retour d'une promenade à Portneuf.

—Mme Nolasque Desaulniers est de retour d'un voyage à Québec et Cap-Santé.

—M. et Mme J.-A. Béland et leur famille sont de retour d'une vacance de dix jours au Lac-aux-Brochets.

—Mlle Antonia Quesnel de Grand-Mère était en visite ici ces jours derniers.

YAMASKA

M. Léon Robidou, qui est particulièrement paralysé depuis quelques années, a été victime d'un accident assez grave, alors qu'il montait l'escalier de sa demeure, il tomba à la renverse, et s'infligea de graves blessures à la tête. Il est âgé de 72 ans, et son médecin, le Dr D.-J. Gagnon a peu d'espoir de le sauver.

—M. et Mme Jean Massicotte et sa soeur Fabienne, de Ste-Geneviève-de-Batiscan, de passage chez M. Clovis Bédard et Joseph Thiffault, ces jours derniers.

—Mlle Isabelle Vandal a passé quelques jours à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

—Mlle Gilberte Plamondon est revenue d'un voyage de quelques jours à St-Stanislas, chez sa tante Mme Narcisse Thiffault.

—Mlle Rose-Alice Thiffault est revenue d'un voyage de quelques jours à Montréal et Ste-Geneviève.

—M. Bernardin Massicotte et sa soeur Fabienne, de Ste-Geneviève-de-Batiscan, de passage chez M. Clovis Bédard et Joseph Thiffault, ces jours derniers.

—Mlle Isabelle Vandal a passé quelques jours à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

—Mlle Gilberte Plamondon est revenue d'un voyage de quelques jours à St-Stanislas, chez sa tante Mme Narcisse Thiffault.

—Mlle Rose-Alice Thiffault est revenue d'un voyage de quelques jours à Montréal et Ste-Geneviève.

—M. et Mme Jean Massicotte et sa soeur Fabienne, de Ste-Geneviève-de-Batiscan, de passage chez M. Clovis Bédard et Joseph Thiffault, ces jours derniers.

—Mlle Isabelle Vandal a passé quelques jours à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

—Mlle Gilberte Plamondon est revenue d'un voyage de quelques jours à St-Stanislas, chez sa tante Mme Narcisse Thiffault.

—Mlle Rose-Alice Thiffault est revenue d'un voyage de quelques jours à Montréal et Ste-Geneviève.

—M. et Mme Jean Massicotte et sa soeur Fabienne, de Ste-Geneviève-de-Batiscan, de passage chez M. Clovis Bédard et Joseph Thiffault, ces jours derniers.

—Mlle Isabelle Vandal a passé quelques jours à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

—Mlle Gilberte Plamondon est revenue d'un voyage de quelques jours à St-Stanislas, chez sa tante Mme Narcisse Thiffault.

—Mlle Rose-Alice Thiffault est revenue d'un voyage de quelques jours à Montréal et Ste-Geneviève.

—M. et Mme Jean Massicotte et sa soeur Fabienne, de Ste-Geneviève-de-Batiscan, de passage chez M. Clovis Bédard et Joseph Thiffault, ces jours derniers.

—Mlle Isabelle Vandal a passé quelques jours à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

—Mlle Gilberte Plamondon est revenue d'un voyage de quelques jours à St-Stanislas, chez sa tante Mme Narcisse Thiffault.

—Mlle Rose-Alice Thiffault est revenue d'un voyage de quelques jours à Montréal et Ste-Geneviève.

—M. et Mme Jean Massicotte et sa soeur Fabienne, de Ste-Geneviève-de-Batiscan, de passage chez M. Clovis Bédard et Joseph Thiffault, ces jours derniers.

—Mlle Isabelle Vandal a passé quelques jours à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

—Mlle Gilberte Plamondon est revenue d'un voyage de quelques jours à St-Stanislas, chez sa tante Mme Narcisse Thiffault.

—Mlle Rose-Alice Thiffault est revenue d'un voyage de quelques jours à Montréal et Ste-Geneviève.

—M. et Mme Jean Massicotte et sa soeur Fabienne, de Ste-Geneviève-de-Batiscan, de passage chez M. Clovis Bédard et Joseph Thiffault, ces jours derniers.

—Mlle Isabelle Vandal a passé quelques jours à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

—Mlle Gilberte Plamondon est revenue d'un voyage de quelques jours à St-Stanislas, chez sa tante Mme Narcisse Thiffault.

—Mlle Rose-Alice Thiffault est revenue d'un voyage de quelques jours à Montréal et Ste-Geneviève.

—M. et Mme Jean Massicotte et sa soeur Fabienne, de Ste-Geneviève-de-Batiscan, de passage chez M. Clovis Bédard et Joseph Thiffault, ces jours derniers.

—Mlle Isabelle Vandal a passé quelques jours à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

—Mlle Gilberte Plamondon est revenue d'un voyage de quelques jours à St-Stanislas, chez sa tante Mme Narcisse Thiffault.

—Mlle Rose-Alice Thiffault est revenue d'un voyage de quelques jours à Montréal et Ste-Geneviève.

—M. et Mme Jean Massicotte et sa soeur Fabienne, de Ste-Geneviève-de-Batiscan, de passage chez M. Clovis Bédard et Joseph Thiffault, ces jours derniers.

—Mlle Isabelle Vandal a passé quelques jours à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

—Mlle Gilberte Plamondon est revenue d'un voyage de quelques jours à St-Stanislas, chez sa tante Mme Narcisse Thiffault.

—Mlle Rose-Alice Thiffault est revenue d'un voyage de quelques jours à Montréal et Ste-Geneviève.

—M. et Mme Jean Massicotte et sa soeur Fabienne, de Ste-Geneviève-de-Batiscan, de passage chez M. Clovis Bédard et Joseph Thiffault, ces jours derniers.

—Mlle Isabelle Vandal a passé quelques jours à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

—Mlle Gilberte Plamondon est revenue d'un voyage de quelques jours à St-Stanislas, chez sa tante Mme Narcisse Thiffault.

—Mlle Rose-Alice Thiffault est revenue d'un voyage de quelques jours à Montréal et Ste-Geneviève.

—M. et Mme Jean Massicotte et sa soeur Fabienne, de Ste-Geneviève-de-Batiscan, de passage chez M. Clovis Bédard et Joseph Thiffault, ces jours derniers.

SAINT-TITE

Deux incendies dans une même nuit

Nos pompiers volontaires furent appelés durant la même nuit pour deux incendies qui menaçaient de tourner en conflagration. Le premier appel fut pour un commencement d'incendie à la tannerie de M. Armand L'Heureux, située sur la rue St-Luc. Tout l'intérieur de la bâtisse est consumée, les dommages s'élèvent à plusieurs centaines de piastres. On ignore la cause de l'incendie.

Nos pompiers étaient encore à travailler à cet incendie quand l'alarme les appela à la résidence de M. Léger Veillet.

L'incendie détruisit 2 hangars, une écurie totalement. Les pertes sont assez considérables et en partie seulement couvertes par les assurances. Si ce n'eût été du bon travail de nos pompiers volontaires aidés de plusieurs contribuables nous aurions enregistré certainement un désastre.

On est actuellement à organiser une raffle d'un radio, don de M. J.-E. Massicotte, pour aider à l'achat d'un orgue pour notre nouvelle église.

On est actuellement à organiser une raffle d'un radio, don de M. J.-E. Massicotte, pour aider à l'achat d'un orgue pour notre nouvelle église.

On est actuellement à organiser une raffle d'un radio, don de M. J.-E. Massicotte, pour aider à l'achat d'un orgue pour notre nouvelle église.

On est actuellement à organiser une raffle d'un radio, don de M. J.-E. Massicotte, pour aider à l'achat d'un orgue pour notre nouvelle église.

On est actuellement à organiser une raffle d'un radio, don de M. J.-E. Massicotte, pour aider à l'achat d'un orgue pour notre nouvelle église.

On est actuellement à organiser une raffle d'un radio, don de M. J.-E. Massicotte, pour aider à l'achat d'un orgue pour notre nouvelle église.

On est actuellement à organiser une raffle d'un radio, don de M. J.-E. Massicotte, pour aider à l'achat d'un orgue pour notre nouvelle église.

On est actuellement à organiser une raffle d'un radio, don de M. J.-E. Massicotte, pour aider à l'achat d'un orgue pour notre nouvelle église.

On est actuellement à organiser une raffle d'un radio, don de M. J.-E. Massicotte, pour aider à l'achat d'un orgue pour notre nouvelle église.

On est actuellement à organiser une raffle d'un radio, don de M. J.-E. Massicotte, pour aider à l'achat d'un orgue pour notre nouvelle église.

On est actuellement à organiser une raffle d'un radio, don de M. J.-E. Massicotte, pour aider à l'achat d'un orgue pour notre nouvelle église.

On est actuellement à organiser une raffle d'un radio, don de M. J.-E. Massicotte, pour aider à l'achat d'un orgue pour notre nouvelle église.

On est actuellement à organiser une raffle d'un radio, don de M. J.-E. Massicotte, pour aider à l'achat d'un orgue pour notre nouvelle église.

On est actuellement à organiser une raffle d'un radio, don de M. J.-E. Massicotte, pour aider à l'achat d'un orgue pour notre nouvelle église.

On est actuellement à organiser une raffle d'un radio, don de M. J.-E. Massicotte, pour aider à l'achat d'un orgue pour notre nouvelle église.

On est actuellement à organiser une raffle d'un radio, don de M. J.-E. Massicotte, pour aider à l'achat d'un orgue pour notre nouvelle église.

On est actuellement à organiser une raffle d'un radio, don de M. J.-E. Massicotte, pour aider à l'achat d'un orgue pour notre nouvelle église.

On est actuellement à organiser une raffle d'un radio, don de M. J.-E. Massicotte, pour aider à l'achat d'un orgue pour notre nouvelle église.

On est actuellement à organiser une raffle d'un radio, don de M. J.-E. Massicotte, pour aider à l'achat d'un orgue pour notre nouvelle église.

On est actuellement à organiser une raffle d'un radio, don de M. J.-E. Massicotte, pour aider à l'achat d'un orgue pour notre nouvelle église.

On est actuellement à organiser une raffle d'un radio, don de M. J.-E. Massicotte, pour aider à l'achat d'un orgue pour notre nouvelle église.

On est actuellement à organiser une raffle d'un radio, don de M. J.-E. Massicotte, pour aider à l'achat d'un orgue pour notre nouvelle église.

On est actuellement à organiser une raffle d'un radio, don de M. J.-E. Massicotte, pour aider à l'achat d'un orgue pour notre nouvelle église.

On est actuellement à organiser une raffle d'un radio, don de M. J.-E. Massicotte, pour aider à l'achat d'un orgue pour notre nouvelle église.

On est actuellement à organiser une raffle d'un radio, don de M. J.-E. Massicotte, pour aider à l'achat d'un orgue pour notre nouvelle église.

On est actuellement à organiser une raffle d'un radio, don de M. J.-E. Massicotte, pour aider à l'achat d'un orgue pour notre nouvelle église.

On est actuellement à organiser une raffle d'un radio, don de M. J.-E. Massicotte, pour aider à l'achat d'un orgue pour notre nouvelle église.

On est actuellement à organiser

L'ANNONCE BIEN FAITE
est le phare qui guide
l'incertain averti. Et
plus cette lumière et le
plus on le plus achève
de sera bientôt formé

LE BIEN PUBLIC

Le vrai journal des Familles
Lecture saine et
Instructive
Chiffres de circulation
fournis sur demande.

LE BIEN PUBLIC, LE MARDI, 4 SEPTEMBRE 1928

PAGE TROIS

LE PACTE DE PAIX

Le Traité Kellogg-Briand a été signé solennellement à Paris, lundi 27 août, par les représentants de quinze nations. Parmi ces nations signataires se trouvent en premier lieu les Etats-Unis, la France, l'Angleterre, l'Italie, le Japon. Ce sont à vrai dire les nations actuellement les plus puissamment armées, comme les plus riches aussi en or et en hommes. Il est évident que pour peu que ce pacte de paix soit respecté des signataires, l'humanité a quelque chance de voir retardé de dix ans la calamité d'une nouvelle guerre mondiale. C'est un répit dont tout le monde se réjouira.

Si dès la première heure, les principales puissances peuvent être considérées comme liées par la solennelle signature du 27 août 1928, on peut prévoir que d'autres nations s'adjoindront à ce noyau pacifiste. On sait qu'en effet un appel a été fait à 48 nations de renoncer à la guerre, et parmi ces nations: la Russie rouge, l'Autriche, la Perse et des petits Etats de moindre importance. La Chine elle-même est invitée à faire partie de cette alliance mondiale pour la paix.

Il est notoire que les Etats-Unis n'ont rien négligé pour amener les nations en relations avec la puissante République à signer le Traité. Le nombre des gouvernements, petits et grands, en relation amicale actuelle avec les Etats-Unis est considérable, comme tout le monde sait. En sorte que, on estime que si tous les invités à signer la paix répondent à l'appel, le nombre total des signatures ne sera plus de quinze, mais de 64. C'est dire que ces 64 signatures de gouvernements représenteraient à la vérité l'adhésion formelle de tous les peuples organisés de la Terre. Si l'on considère que le pacte de la Société des Nations ne contient que 54 signatures, on en vient à penser que le Traité Kellogg-Briand aura fini par réaliser d'une façon plus complète ce que la Ligue des Nations avait d'abord tenté de faire.

Il convient de se rappeler toute fois que la multiplicité des signatures au pacte de paix ne suffira pas à rendre cette paix plus certaine. Chaque signataire n'a pas eu comme endosseur la conscience de l'honneur et le respect dû à la parole donnée. Nous répétons ici que la force morale est la seule qui peut donner quelque valeur à un trait de plume. Et l'on peut bien se demander si même parmi les quinze premiers signataires, toute la force morale nécessaire appuyait la garantie de paix; comme on peut se demander, si toutes les 64 nations invitées au pacte y adhèrent, quelle part il y aura parmi celles-là de froment et d'ivraie.

Quoiqu'il advienne de ce traité Kellogg-Briand, convenons toutefois que sa valeur aura été faite d'un désir sincère de rapprochement entre les peuples dans un but de paix mondiale. Les termes du traité même sont assez nébuleux, et des imprécisions semblent avoir été mises là comme pour empêcher une interprétation trop rigide.

Le grand point que décident les nations signataires du traité est une renonciation formelle à la guerre comme solution des différends internationaux. Les nations qui signent le traité renoncent à la guerre comme instrument de politique nationale dans les relations entre elles.

Le traité pourvoit à ce que le règlement ou la solution de tous différends ou conflits, de quelque nature et de quelque origine qu'il puisse être, ne soient cherchés que par des moyens pacifiques. Cela suppose, évidemment, la remise de toutes les difficultés internationales aux mains du tribunal déjà existant, et formé des représentants qui siègent à la Société des Nations. Ce tribunal de la Société des Nations trouvera cette fois l'heure de servir à quelque chose, si il n'a été guère utile jusqu'à présent.

Voyons maintenant, toujours d'après le dispositif du traité qui donne la presse, ce qui adviendra d'une nation qui ne respectera pas sa signature. Le préambule dit que toute puissance signataire qui cherchera à promouvoir ses intérêts nationaux en recourant à la guerre, se verra nier les bénéfices auxquels pourvoit le traité. Ainsi, si un Etat signataire recourt à la guerre en violation du pacte, les autres parties contractantes sont relevées de leurs obligations envers cet Etat, d'après le Traité.

On fait remarquer que le Traité ne restreint ni n'altère le droit de défense propre, et que non plus il ne vient en conflit avec le pacte de la Société des Nations. A la vérité, même durant les négociations qui ont abouti à la signature du traité Kellogg, aucune des nations qui y ont adhéré depuis n'a ralenti la préparation de sa propre défense. Même si l'on parle de la réduction des armements, il faut comprendre qu'aucune des grandes puissances n'entend réduire sa flotte de manière à compromettre la sécurité de ses possessions. L'Angleterre affirme qu'elle doit constamment assumer la protection efficace des nombreux pays qui sont à l'ombre du drapeau britannique. La France également dit qu'elle a des devoirs à remplir à l'égard de ses colonies. Les Etats-Unis pour leur part proclament que leur puissance armée doit être au moins égale à l'étendue des richesses qu'ils doivent protéger. C'est dire que chaque pays repousse la proposition de désarmer par l'obligation qu'il a d'assurer sa propre défense.

On admettra que ce souci des peuples d'assurer leur défense et leur conservation est trop naturel pour qu'on attende jamais d'eux le geste que sollicitent les visionnaires du désarmement. Mais quoiqu'il en soit de cette protection armée des peuples, nous devons convenir que le Traité Kellogg restera comme le mouvement d'ensemble le plus formidable qui ait été jamais fait pour amener l'humanité en armes, à repousser la guerre d'injuste agression.

C'est quelque chose, et quelque chose de trop considérable vers la paix, pour que, avec Sa Sainteté le Pape Pie XI et l'Eglise, nous ne nous réjouissons pas que ce quelque chose ait été fait.

Joseph Barnard.

Par Soumission ou à la Journée

Il semble bien que nos administrateurs municipaux font ce qu'ils peuvent pour justifier ceux de nos concitoyens qui ont voté contre les règlements d'emprunts. Ces concitoyens, tout en admettant que des travaux urgents s'imposaient, croyaient malgré cela qu'il valait mieux attendre une autre administration à qui confier l'emploi judicieux de sommes si considérables.

La dernière décision du Conseil qui vient de déclarer que les travaux allaient être faits à la journée pour donner de l'ouvrage aux chômeurs réunis en cette ville est inadmissible. Nous croyons avec notre confrère du "Chronicle" que le contrôleur Gabias devrait mettre tout de suite son veto à cette décision absurde.

Il devra d'autant plus le faire que si, d'après le "Chronicle", il a incité les citoyens à voter les emprunts en déclarant que les travaux seraient accomplis le plus économiquement possible, la décision du Conseil répudie ses engagements. Les travaux adjugés par une Corporation municipale ne doivent aller qu'au plus bas soumissionnaire. C'est le seul moyen pratique de fixer d'avance la dépense, et d'approprier en toute sécurité les sommes votées pour telles fins déterminées.

Le "Chronicle" n'a pas tort de dire que le travail à la journée est une vieille balance inventée pour les fins de patronage. Nous n'avons ni le moyen ni le goût de nous prêter davantage à ce jeu qui nous a déjà coûté si cher et nous a valu l'humiliation d'être mis sous contrôle. Notre confrère ajoute qu'il y a actuellement en cette ville de l'ouvrage pour tous ceux qui veulent travailler. Il dit que certaines grandes constructions en cours manquent de personnel, et n'en peuvent trouver malgré de fréquents appels. Il cite des noms d'employeurs.

On voit donc de toutes façons, la décision du Conseil de donner les travaux à faire, à la journée, au lieu que par soumission, n'a pas sa raison d'être, et que le contrôleur Gabias devrait y apposer son veto sans retard.

Joseph Barnard.

LA BONNE PRESSE

La presse est de nos jours, une des forces les plus considérables, puisqu'elle peut devenir la plus maléficiente comme aussi la plus bienfaisante de la vie du monde, de la vie même de l'Eglise. Les petits aspirants de la Jeunesse Catholique feront bien de s'en convaincre: ils ne se dépensent jamais assez pour la bonne presse. Ne feraient-ils que distribuer les bons journaux, qu'ils feraient déjà oeuvre sainte. Et quand ils auront atteint les plus hautes cimes de la vie, ils seront alors en mesure de mener un magnifique et bienfaisant combat, dans le camp de la bonne presse, allant jusqu'à mettre leur plume au service de cette cause par amour pour Jésus-Christ.

Pic XI

Il faut

Ne pas s'abonner au bon journal. Ne pas se contenter d'acheter un exemplaire de temps en temps, ni de recevoir son numéro tous les jours. S'abonner est plus avantageux à la caisse et à la cause du journal. Il lui donne du pain et lui fait de la réclame. Une bande de plus, c'est une gloire nouvelle dans les bureaux de son administration.

Il faut lire ses grandes feuilles avec un souci utilitaire, en cherchant le trait suggestif à signaler en conversation, l'article qu'on citera, une scène dramatique du roman dont on fera le récit à son entourage, à sa concierge, aux gamins de l'école.

Il faut parler de son journal, le nommer: "J'ai lu dans le "Droit". Donner son appréciation sur l'événement du jour: "Le Droit dit ceci"; vanter la supériorité de ses informations; raconter ce que l'on sait à son sujet, ce que l'on a vu, ses machines, ses rédacteurs, son installation et ses moyens d'informations.

Il faut encore montrer son journal, l'afficher à une vitrine, le déplier dans la rue, le déployer au café, à l'atelier, en chemin de fer. Le lire en public, l'air passionnément intéressé, et si les circonstances s'y prêtent, le commenter à haute voix. On s'interrompt, au bon endroit, dans sa lecture: "Ah! elle est raide celle-là!" "Tiens, il paraît que..." On passe le tout à son voisin, avec un sourire engageant: "Si! vous est agréable..." On lui demande son appréciation, avec l'air convaincu qu'on y attache grand prix: "Lisez-moi ça. Vous me ferez plaisir en me disant ce que vous en pensez." C'est un lecteur gagné. Du moins le terrain est préparé pour un abonnement au bon journal. Voilà de l'action qui coûte peu et à la portée de toutes les fortunes.

Un grand témoignage

Sa Grandeur Monseigneur R.-M. Rouleau, O.P., alors Archevêque de Québec, aujourd'hui Cardinal, écrivait au Directeur de l'Action Catholique au mois de janvier 1927: "Personne ne discute la puissance de la presse, à notre époque, et nos contemporains qui veulent exercer une influence tentent d'utiliser cette force souveraine".

Voilà pourquoi les Papes ont demandé, à maintes reprises, de créer partout des œuvres de presse catholique pour exposer la doctrine de l'Eglise et prendre la défense de la vérité et de la religion.

Rapailages

Quiconque reçoit un journal hostile à l'Eglise participe par cela même, aux œuvres mauvaises de ce journal.

—Nous bénissons tous ceux qui voudront bien faire un petit sacrifice pour répandre l'idée catholique dans tous les foyers: c'est une oeuvre sainte, nécessaire, recommandée par le Saint-Père Pie X, et qui devrait être inscrite dans le budget de charité de chaque famille catholique, parce que c'est le moyen d'obtenir la lumière et la force nécessaires pour conserver le bien de la famille. On s'assure contre le feu, il faut s'assurer contre le mensonge et ses conséquences désastreuses.

S.G. Mgr Langevin

—Puisque, au temps présent surtout, les méchants abusent des journaux pour la diffusion des mauvaises doctrines et la dépravation des moeurs, estimez de votre devoir d'user des mêmes moyens. S.S. Léon XIII

BILLET DU MARDI LA FERME

Adossée au flanc de la colline, toute pimpante sous sa chaux blanche et ses volets verts, avec ses bâtiments "neufs et spacieux," avec son parterre aux floraisons continues, la ferme canadienne rit dans le grand soleil. Des ormes au chef en parasol montent une garde séculaire près du vieux foyer ancestral. Etendu sur le perron, son museau effilé vers le chemin du roi, le chien coolie, jaune et blanc, fait semblant de dormir.

La ferme, ce n'est pas un cliché de poète ou d'artiste, ce n'est pas simplement un gracieux coup d'oeil croqué au passage de l'auto, mais le vêtement solide dont s'enveloppe la vie rurale. C'est sur elle, que s'édifient les générations d'habitants; c'est grâce à la perpétuité des qualités ancestrales que la survie canadienne s'est épanouie si abondante, si heureuse et si pleine d'avenir.

Mais de nombreux problèmes ont surgi autour de la ferme, ont voulu par leur intrusivité, briser cette harmonie et par le fait même, détruire l'ordre établi dans l'univers. L'industrialisme, l'automobilisme, l'américanisme ont fait perdre à plusieurs paroisses des familles qui étaient leur orgueil. La compétition, la concurrence du marché a fait baisser le prix des "produits", de sorte qu'il n'y a qu'une porte ouverte et véritablement sûre pour le cultivateur. C'est de suivre l'évolution agricole telle que préconisée et encouragée par le gouvernement et les agronomes. C'est l'exploitation plus raisonnée de la ferme en vue de lui faire rapporter le plus possible. Certains légumes paient plus les uns que les autres, certaines espèces d'animaux ont de meilleurs rendements de lait, de chair, d'oeufs; ce sont ceux-là qui doivent vivre sur la ferme.

La mise en conserves, le fromage de chèvres, l'industrie domestique, voilà qui chassent les idées d'émancipation et d'ennui et appellent l'honnêteté aisance. Les étoffes anciennes, faites au métier redeviennent à la mode; les catalogues sont recherchés par les nôtres et par les touristes. Les enfants, comme le disait si justement Mgr Allard à la Semaine Sociale de Saint-Hyacinthe, doivent être intéressés au travail de ferme, recevoir la responsabilité d'un cheval, des veaux, du jardinage, et ne jamais décrier devant eux, les inconvénients de la campagne.

Malgré tous les durs travaux, malgré les impôts, malgré les crises industrielles ou agricoles, il reste toujours vrai que la terre, la ferme nourrit son monde. L'adoption de méthodes nouvelles donnera un rendement étonnant et assurera l'honnêteté aisance et le bonheur qu'on cherchera en vain à la ville ou dans les chimériques emplois des Etats-Unis.

La ferme est le vêtement solide dont s'entoure le paysan, le plus précieux pilier d'une nation. Elle a son côté matériel, certes non à dédaigner, mais elle a aussi, son côté spirituel, c'est-à-dire, la vie et l'éducation que reçoivent des enfants qui vivent sous le toit rural.

Il serait à propos, pour beaucoup de parents, de considérer quelle orientation ils donnent à leurs enfants et quelle immense part de responsabilité leur échoit pour maintenir dans sa robustesse des races que la Providence a créées agricoles pour y demeurer.

LAURENT

La vie éternelle.

Un père pria un saint d'obtenir à son fils une longue vie. L'enfant mourut, et comme le père était tombé dans le doute et le découragement, le saint lui apparut et lui dit: —Pouvais-je obtenir à ton fils une plus longue vie que la vie éternelle?

Sa Sainteté Pie X, en bénissant un journaliste agenouillé à ses pieds, lui dit: "Il n'y a pas de plus noble mission que celle de journaliste dans le monde d'aujourd'hui... Je suis heureux d'attirer des bénédictions sur la plume d'un journaliste chrétien."

CRI D'ALARME DE SA GRANDEUR MGR. ROSS, EVEQUE DE GASPE

PAROLES EPISCOPALES

Emouvante lettre pastorale sur les dangers des boissons alcooliques

Personne n'ignore quel zèle constant et éclairé a déployé Sa Grandeur Monseigneur Ross, depuis la fondation de son vaste diocèse, pour rendre encore plus florissante la magnifique Péninsule de Gaspé! —La Gaspésie, Sa Grandeur la veut grande à tous les points de vue, tout particulièrement au point de vue moral! Voilà pourquoi Monseigneur demande instamment à ses diocésains de lutter avec vaillance contre les excès de liqueurs alcooliques, qui seraient de nature à compromettre sérieusement les bonnes moeurs des Gaspésiens!

"Nous avons eu occasion de nous plaindre déjà, des désordres occasionnés par la contrebande de boissons alcooliques qui s'exerce sur nos côtes. A la suite de l'enquête qui s'est faite sur cette question dans tout le pays, nous avons bénéficié de mesures énergiques prises par les autorités douanières. Mais le mal ne se terrasse pas si facilement et les spéculateurs organisés plus que jamais, renforcent leurs positions en proportion des obstacles, dissimulant leurs batteries. Il faut surveiller et faire une agitation assez forte pour appuyer les bonnes volontés qui sont en danger de chanceler, et inspirer la crainte salutaire de la publicité à ceux qui ont besoin de s'envelopper du mystère pour réussir. Un surveillant des douanes a été nommé pour notre district: après vous être bien assurés des faits, dénoncez impitoyablement toutes les hypocrites et audacieuses machinations qui courent notre région et toutes les infidélités des sous-officiers préposés au service des douanes.

Un autre danger rejoint maintenant celui-ci pour l'aggraver. Grâce à la bienfaisante initiative de l'honorable Ministre de la Colonisation, continuée par celui de la Voirie, la Gaspésie aura cet été même une route de cienteure qui va nous apporter un flot de touristes étrangers. Je saisis cette occasion de rendre un juste hommage au Gouvernement actuel de Québec, auquel nous devons cette voie de communication qu'aucun de ses prédécesseurs n'a su nous procurer, et qui s'occupe de notre Gaspésie avec une efficacité inconnue jusqu'ici.

Et au moment où nous devons remercier Dieu pour ce grand bienfait, voici que, sur divers points du territoire, des citoyens mal éclairés se sont déjà mis en mouvement pour tirer profit de cette bonne fortune, en établissant des débits de boissons sur le parcours de cette route. Je m'adresse au bon sens naturel et au sens catholique de la bonne population gaspésienne, qui tient encore en si haute estime la direction de ses chefs spirituels, et je lui demande avec instance d'appuyer son Evêque à ce tournant de l'évolution économique de la Gaspésie.

On vous dira qu'en semant des bouteilles sur le parcours de nos routes, nous attirerons une plus forte clientèle de visiteurs. N'en croyez rien; ce n'est pas devant les yeux du rideau derrière lequel s'agitent quelques profiteurs de la région et les sibilateurs de l'extérieur. Ce n'est pas la boisson qui attirera les étrangers, curieux de nous visiter; les assoiffés n'ont pas besoin de venir si loin pour se désaltérer. Les touristes se précipiteront de trouver de bons hôtels confortablement installés, abondamment pourvus de bonne eau, proprement tenus, une cuisine hygiénique, de bons garages, des routes sûres qui ne seront pas encombrées de machines conduites par des chauffeurs en état d'ivresse. Ils apprécieront d'autant plus notre région qu'ils auront les yeux moins embués de vapeurs alcooliques pour en admirer le magnifique pittoresque, en apprécier le caractère silencieux et rêveur, goûter la franche cordialité et la savoureuse simplicité de moeurs de ses habitants. Mieux que les liqueurs intoxicantes, qu'ils peuvent trouver depuis la frontière en passant par nos grandes villes, les touristes apprécieront ce qui nous est ca-

gout de boire, avec ses funestes conséquences.

Je demande instamment à MM. les Curés de concevoir leur action et d'en préparer l'efficacité, par une exposition, calme et bien nourrie de doctrine, des désordres et des conséquences de l'intempérance et des bienfaits de la tempérance. Notre peuple a besoin d'être éclairé non moins que stimulé. Plusieurs ne sont pas loin de penser que le commerce de l'alcool ouvre une ère de progrès dans une région; on ne voit pas que ce gouffre draine l'économie et le nécessaire du pauvre, qu'il détourne vers le gousset de quelques profiteurs l'argent destiné à circuler au profit de tous, qu'il paralyse le commerce et les affaires, et qu'il marque d'un cachet de ruines physiques et morales, les régions qui en sont les tributaires.

Pour assurer la victoire dans une lutte de cette nature, qui peut avoir ses péripéties, mais doit être persévérante, il faut, par un travail patient, faire pénétrer la lumière dans les intelligences et former les convictions dans l'esprit.

Ceux qui profiteraient matériellement des dépôts de liqueurs seraient quelques détaillants et les contrebandiers.

Ceux qui y perdraient, c'est la région tout entière. Quand on passe par nos routes escarpées, tortueuses, pleines d'imprévu et de surprises, on ne peut, sans trembler, se représenter les désastres qui menacent tout le monde dans cette procession de machines lancées à toute vitesse sur les précipices, conduites par les chauffeurs qui n'ont pas plus le contrôle de leur volant que de leur cervelle en fermentation. L'état d'ivresse n'a-t-il pas déjà à son compte, certaines morts accidentelles survenues sur nos routes, avant même qu'elles fussent susceptibles de vitesse?

Ceux qui y perdront, c'est encore vous, bien chers amis, qui verrez les oisifs se multiplier dans vos villages pour entourer les établissements où l'on vend à boire. Je voudrais pouvoir vous mettre sous les yeux, dans sa hideuse réalité, le tableau d'ensemble qui m'a souvent désolé, celui des régions rurales longtemps soumises aux influences délétères qui rayonnent d'un centre où coule l'alcool: foyers appauvris et désunis, individus et familles dégénérés, enfants idiots ou infirmes, hébété de l'esprit, perte du sens religieux et moral, misères morales se greffant sur la misère physique. On y constate l'influence prolongée d'une atmosphère méphitique qui a lentement pénétré l'organisme pour opérer son travail de destruction. Tel fabricant de bagoses, pour me servir de votre expression, ou tel habitué de la bouteille, a dans sa famille un idiot, un infirme, un pauvre petit poitrinaire ou paralytique, et ne songe même pas à s'attribuer la cause de l'infirmité de sa petite victime, dans l'organisme de laquelle opèrent les germes de mort transmis par le sang ou absorbés avec le lait. L'ignorance en est la cause très souvent, je le crois; maintes fois aussi, une criminelle indifférence qui ne s'occupe pas de conserver saines, les sources de la vie, car, dit l'Ecriture, "l'ivrognerie, comme le vice infâme, fait perdre le coeur: fornicatio et ebrietas auferunt cor."

Je pourrais compléter le tableau en rappelant les bagarres qui surgissent dans le voisinage des magasins de liqueurs, le dégoûtant spectacle qui m'a souvent humilié, de ces pauvres êtres hébétés, congestionnés, bavoux, les yeux vitreux, obstruant les trottoirs ou les voies publiques, fanfaronnant une bouteille à la main, gesticulant les femmes qu'ils insultent et hurlant des invectives contre les passants jusqu'aux heures avancées de la nuit.

Si vous n'avez pas cela chez vous, remerciez-en le bon Dieu; mais liqueurs-vous pour prévenir ce spectacle qui vous menace, car le démon de l'ivrognerie est à vos portes et ses agents iront tout à l'heure vous demander votre signature sur leur requête ou votre vote au conseil municipal pour l'introduire dans votre paroisse. Ne croyez pas que les porteurs de licence sont par définition de rigides observateurs des lois qui réglementent leur commerce. Un dépôt, quel qu'il soit, amènera graduellement ces désordres, en dépit des lois qui peuvent limiter l'usage du permis. La complicité des buveurs, le lâche silence des timides, la rapacité des vendeurs, l'espoir d'une protection louche, les fourbes manigances pour abuser la confiance des prêtres qu'on redoute; voilà autant d'éléments qui favoriseront les désordres et développeront chez vos enfants, le

gout de boire, avec ses funestes conséquences. Je demande instamment à MM. les Curés de concevoir leur action et d'en préparer l'efficacité, par une exposition, calme et bien nourrie de doctrine, des désordres et des conséquences de l'intempérance et des bienfaits de la tempérance. Notre peuple a besoin d'être éclairé non moins que stimulé. Plusieurs ne sont pas loin de penser que le commerce de l'alcool ouvre une ère de progrès dans une région; on ne voit pas que ce gouffre draine l'économie et le nécessaire du pauvre, qu'il détourne vers le gousset de quelques profiteurs l'argent destiné à circuler au profit de tous, qu'il paralyse le commerce et les affaires, et qu'il marque d'un cachet de ruines physiques et morales, les régions qui en sont les tributaires.

Pour assurer la victoire dans une lutte de cette nature, qui peut avoir ses péripéties, mais doit être persévérante, il faut, par un travail patient, faire pénétrer la lumière dans les intelligences et former les convictions dans l'esprit.

Ceux qui profiteraient matériellement des dépôts de liqueurs seraient quelques détaillants et les contrebandiers.

Ceux qui y perdraient, c'est la région tout entière. Quand on passe par nos routes escarpées, tortueuses, pleines d'imprévu et de surprises, on ne peut, sans trembler, se représenter les désastres qui menacent tout le monde dans cette procession de machines lancées à toute vitesse sur les précipices, conduites par les chauffeurs qui n'ont pas plus le contrôle de leur volant que de leur cervelle en fermentation. L'état d'ivresse n'a-t-il pas déjà à son compte, certaines morts accidentelles survenues sur nos routes, avant même qu'elles fussent susceptibles de vitesse?

Ceux qui y perdront, c'est encore vous, bien chers amis, qui verrez les oisifs se multiplier dans vos villages pour entourer les établissements où l'on vend à boire. Je voudrais pouvoir vous mettre sous les yeux, dans sa hideuse réalité, le tableau d'ensemble qui m'a souvent désolé, celui des régions rurales longtemps soumises aux influences délétères qui rayonnent d'un centre où coule l'alcool: foyers appauvris et désunis, individus et familles dégénérés, enfants idiots ou infirmes, hébété de l'esprit, perte du sens religieux et moral, misères morales se greffant sur la misère physique. On y constate l'influence prolongée d'une atmosphère méphitique qui a lentement pénétré l'organisme pour opérer son travail de destruction. Tel fabricant de bagoses, pour me servir de votre expression, ou tel habitué de la bouteille, a dans sa famille un idiot, un infirme, un pauvre petit poitrinaire ou paralytique, et ne songe même pas à s'attribuer la cause de l'infirmité de sa petite victime, dans l'organisme de laquelle opèrent les germes de mort transmis par le sang ou absorbés avec le lait. L'ignorance en est la cause très souvent, je le crois; maintes fois aussi, une criminelle indifférence qui ne s'occupe pas de conserver saines, les sources de la vie, car, dit l'Ecriture, "l'ivrognerie, comme le vice infâme, fait perdre le coeur: fornicatio et ebrietas auferunt cor."

Je pourrais compléter le tableau en rappelant les bagarres qui surgissent dans le voisinage des magasins de liqueurs, le dégoûtant spectacle qui m'a souvent humilié, de ces pauvres êtres hébétés, congestionnés, bavoux, les yeux vitreux, obstruant les trottoirs ou les voies publiques, fanfaronnant une bouteille à la main, gesticulant les femmes qu'ils insultent et hurlant des invectives contre les passants jusqu'aux heures avancées de la nuit.

Si vous n'avez pas cela chez vous, remerciez-en le bon Dieu; mais liqueurs-vous pour prévenir ce spectacle qui vous menace, car le démon de l'ivrognerie est à vos portes et ses agents iront tout à l'heure vous demander votre signature sur leur requête ou votre vote au conseil municipal pour l'introduire dans votre paroisse. Ne croyez pas que les porteurs de licence sont par définition de rigides observateurs des lois qui réglementent leur commerce. Un dépôt, quel qu'il soit, amènera graduellement ces désordres, en dépit des lois qui peuvent limiter l'usage du permis. La complicité des buveurs, le lâche silence des timides, la rapacité des vendeurs, l'espoir d'une protection louche, les fourbes manigances pour abuser la confiance des prêtres qu'on redoute; voilà autant d'éléments qui favoriseront les désordres et développeront chez vos enfants, le

Entre le Canada et les Etats-Unis
Montréal, 31.—Les autorités postales de Montréal ont rendu public hier soir, le communiqué suivant:
Le premier service postal aérien international entre le Canada et les Etats-Unis sera inauguré le ou vers le 15 septembre 1928, par l'envoi d'une première dépêche de Montréal à Albany, N.-Y.
Toutes les correspondances offertes et affranchies à raison de cinq cents la première once et dix cents chaque once ou fraction de celle-ci, seront insérées dans cette dépêche. Les enveloppes doivent porter au coin gauche supérieur cette indication "par avion" première dépêche: "Montréal-Albany."

LA LOI DE FAILLITE
Dans l'affaire de:—Joseph-Euclide Bergeron, garagiste, du village de St-Léonard, dans le comté de Nicolet, cédant autorisé.
AVIS est par le présent donné que Joseph-Euclide Bergeron, garagiste, du village de St-Léonard, dans le comté de Nicolet, a, le vingt-huitième jour du mois d'août courant (1928), fait une cession de tous ses biens pour le bénéfice de ses créanciers, et que Monsieur J.-Adélaïde Provencher, Séquestre officiel, pour le District des Trois-Rivières, m'a nommé gardien des biens du débiteur cédant jusqu'à la nomination d'un syndic.
AVIS est aussi donné que la première assemblée des créanciers de l'actif susdit sera tenue au bureau de Monsieur Adélaïde Provencher, Séquestre officiel, au Palais de Justice, en la cité des Trois-Rivières, le onzième jour du mois de septembre prochain (1928) à quatre heures de l'après-midi (heure avancée).
POUR vous donner le droit de voter à la dite assemblée il faut que la preuve de votre créance soit produite entre mes mains avant l'assemblée.
LES procurations qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant la dite assemblée.
SOYEZ aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous donnant le droit de figurer à titre de créancier, la preuve de telle réclamation doit être produite entre mes mains ou entre les mains du Syndic, une fois celui-ci nommé, autrement le produit de l'actif du débiteur sera distribué entre les ayant droits, sans égard à votre réclamation.
Daté à St-Wenceslas, ce vingt-neuvième jour du mois d'août, mil neuf cent vingt-huit.
ALBERT SIMARD
Gardien.

St-Wenceslas, Comté de Nicolet, Province de Québec.
VRAIE COPIE
Albert Simard, Gardien.

RESTEZ, RESTEZ SUR VOS TERRES,



Vos Ancêtres, vos enfants seront heureux.

L'engraissement des Boeufs sur les Prairies

Extrait des publications des fermes expérimentales, fédérales et de la division de l'industrie animale, par le service de l'exploitation animale, ferme expérimentale centrale.

On considérait autrefois que l'élevage et l'engraissement des boeufs n'étaient, au mieux, qu'un moyen d'utiliser des fourrages ou des grains non marchands sur les fermes des Prairies, mais aujourd'hui cette industrie est devenue presque une nécessité économique et le cultivateur qui veut exploiter sa ferme d'une façon rationnelle se voit dans l'obligation de garder quelques têtes de bétail. Il peut même être utile de produire des aliments qui conviennent spécialement pour cet engraissement; il y a deux avantages à le faire: on a porté à la culture une variété dont la terre bénéficie, les animaux sont mieux finis et leur viande revient moins cher.

Aliments et alimentation

Au point de vue du nourrisseur, les fourrages que l'on peut cultiver sur la ferme ordinaire se divisent en trois catégories:

1o Foin et autres plantes fourragères—Plantes à foin annuelles ou semées au printemps, comme l'avoine en gerbes, le mélange d'avoine et de pois, le seigle de printemps ou les millets; plantes régulières à foin, comme le ray-grass de l'Ouest et le bromo inerme; foin de légumineuses comme le mélilot et la luzerne; foin indigène; paille. La paille d'avoine est bien supérieure aux autres pailles, et c'est l'espèce dont nous parlons ici.

2o Fourrages succulents—L'ensilage de tournesols, de blé d'Inde, d'avoine ou de grains mélangés, est le fourrage succulent le plus économique. On recommande le blé d'Inde dans les districts du sud; ailleurs il est probable que les tournesols sont plus satisfaisants; les mélanges d'avoine ou de grain viennent ensuite. Les silos-fosses sont très économiques. On peut se servir de racines comme les betteraves fourragères ou les navets, là où elles peuvent être cultivées et conservées économiquement.

3o Gros grains et sous-produits—Dans le choix des grains, les choses principales à considérer sont le prix et la facilité de se les procurer. On peut employer l'un ou l'autre de nos grains ordinaires, du moins comme partie de la ration. La ration serait trop légère si elle se composait uniquement de son ou d'avoine; elle serait trop lourde s'il n'y entrait que du blé ou du seigle, mais tout un bon mélange de grains ordinaires est bonne. La ration régulière est celle qui se compose de parties égales d'orge et d'avoine concassées; il est difficile de la surpasser. Le blé de catégorie inférieure, le seigle ou les bonnes criblures de blé, peuvent remplacer l'orge s'il est plus commode de les employer, ou le son peut remplacer l'avoine.

Lorsqu'il faut acheter du grain pour l'engraissement, on peut prendre des criblures rennetoyées de blé; ces criblures ont été pendant longtemps l'aliment le meilleur marché de tous. C'est un sous-produit des éleveurs; il se compose de criblures de blé dont les petites graines ont été enlevées. C'est principalement du blé cassé et retiré et du sarrasin sauvage avec de petites quantités de folle avoine, de lin et d'autres grains, et un peu de balle. Dans les essais, conduits à Brandon, en 1920, un mélange de criblures mouluées et de son a donné de meilleurs résultats que l'avoine. Il faut veiller avec soin à ce que ces criblures soient rennetoyées et que toutes les petites graines comme la moutarde, le tabouret et l'amaranthe soient enlevées, car elles n'ont aucune valeur nutritive et quelques-unes sont même nuisibles.

La quantité de grain à donner dépend de la nature des gros fourrages, de la taille des animaux et du temps que l'on a pour les engraisser. A Brandon, lorsque l'on donnait de la paille seule, on commençait à donner aux boeufs, 4 livres de grain vers le 1er décembre et cette quantité, était graduellement portée à 19 ou 14 livres du 1er au 15 mars. On augmente la quantité de 2 livres à la fois, généralement à deux semaines d'intervalle. Lorsque les

fourrages comprennent de l'ensilage et que l'on a du foin pour finir, on ne donne pour commencer que deux livres de grain par jour sans jamais dépasser 8 à 10 livres par jour à la fin. Les augmentations doivent toujours être graduelles. Il faut surveiller l'état des boeufs et régler la quantité de grain suivant la façon dont ils profitent, de façon à ce qu'ils profitent toujours bien, et pour qu'ils soient prêts à être vendus à la date où on se propose de les vendre.

Les rations quotidiennes que voici, faites avec les fourrages et grains que nous venons de mentionner, peuvent être données comme exemples:

1o Avoine en gerbes, foin de ray-grass de l'Ouest ou de bromo inerme, 12 livres; paille, 12 à 20 livres; moulée, parties égales d'avoine, d'orge et de blé concassés, 2 livres au commencement, augmentant de 1 livre toutes les deux semaines jusqu'à 10 livres à la fin.

2o Ensilage, 30 livres; foin de seigle ou paille, 12 à 20 livres; même mélange de grain moulu, avoine et orge, parties égales, donné à raison de 2 livres jusqu'à 8 livres à la fin.

3o Navets, 30 livres; foin indigène, 5 livres; paille, 10 à 15 livres; même mélange de grain concassés, donné à raison de 2 livres au commencement jusqu'à 10 livres à la fin.

4o Foin de luzerne, 8 livres; fourrage de seigle, 8 à 10 livres; mélange de grain, criblures mouluées, avoine et orge, parties égales, donné à raison de 2 livres jusqu'à 8 livres.

5o Fourrage vert de pois et d'avoine, 8 à 10 livres; foin indigène, 6 livres; paille, 12 à 20 livres. Mélange de grain, parties égales d'avoine et d'orge concassées, donné à raison de 2 livres au commencement jusqu'à 10 livres à la fin.

Mode d'alimentation

Une bonne habitude est de diviser en deux parties la portion quotidienne des différents aliments; on donne la moitié de chaque aliment le matin et l'autre moitié le soir, sans déranger les animaux à midi. S'il est possible de le faire, il est bon de donner le grain avec des fourrages comme l'ensilage, les racines hachées ou la paille hachée.

Genre de boeufs à nourrir

Le succès ou l'insuccès dépend surtout des animaux que l'on choisit. Il est essentiel que les boeufs soient d'un bon type et d'une bonne souche. Il faut qu'ils aient du sang de l'une des trois meilleures races de boucherie: Shorthorn, Angus ou Hereford. On évitera avec soin les animaux qui paraissent appartenir à une race laitière ou qui ne sont pas d'une bonne souche. Ils ne profitent pas aussi bien et quand ils le font, la viande n'est jamais bien répartie sur eux et l'acheteur offre toujours un prix moins élevé à cause de cela. On n'achètera donc pour l'engraissement que les boeufs trapus, épais, qui descendent clairement d'une race de boucherie.

Il ne faudrait pas cependant, aller à l'autre extrême et choisir des animaux trop bons c'est-à-dire que l'on ne devrait pas se laisser entraîner par l'admiration que l'on peut avoir pour les boeufs gras. Dans les hivers de 1916-17 et de 1921-22, nous avons fait des essais à Brandon dans lesquels de bons boeufs d'engrais ordinaires ont été comparés avec des boeufs de choix extra, qui avaient coûté plus cher et qui portaient beaucoup plus de gras. Ce sont toujours les boeufs les plus maigres, achetés aux plus bas prix, qui ont donné le plus gros bénéfice.

L'acheteur de boeufs d'engrais ne doit pas faire concurrence à celui qui achète des boeufs pour l'abatage immédiat, sauf peut-être très rarement, sur les marchés très encombrés, lorsque tous les boeufs se vendent au-dessous de leur valeur. Celui qui achète des boeufs ne doit pas se demander quel est le meilleur boeuf maintenant, mais lequel fera le plus de viande au cours des cinq mois qui vont suivre et paraîtra le mieux au bout de ce temps. Si la souche et le type sont bons, un boeuf modérément maigre vaut mieux pour l'engraissement qu'un boeuf gras.

La considération la plus impor-

te peut-être lorsque l'on achète des boeufs est le tempérament. Le pire animal que l'on puisse avoir pour l'engraissement est le boeuf sauvage et nerveux qui a toujours peur de son ombre, qui boude, s'affame, ne se repose pas bien, est difficile à conduire. C'est l'animal docile, satisfait qui fait le plus de graisse et qui laisse les meilleurs bénéfices.

L'uniformité est une considération importante, surtout si les boeufs ne doivent pas être attachés. Si tous sont du même âge et de la même taille, ils vivent ensemble plus paisiblement que s'ils sont de taille et d'âge différents. Il est aussi beaucoup plus facile de les nourrir si tous se ressemblent et peuvent employer les mêmes rations avantageusement. Enfin, les animaux d'un même type et d'une même taille se vendent mieux que les animaux d'un groupe mélangé.

Poids—Dans les conditions actuelles du marché, il est bon d'éviter les boeufs trop gros. La demande au pays est pour ce que l'on appelle un boeuf d'un poids commode, c'est-à-dire un animal qui pèse de 1,000 à 1,200 livres. Le commerce d'exportation prend de gros boeufs s'ils sont de bonne qualité, mais ce commerce est trop incertain à l'heure actuelle pour que l'on puisse se hasarder à prendre des boeufs pesants, de sorte que l'animal de la taille recherchée pour la consommation au pays est le plus sûr. Pour obtenir ce boeuf à poids commode, on devrait acheter des animaux qui pèsent de 800 à 900 livres en automne. L'animal de 1,000 livres peut être avantageux s'il est d'un très bon type, mais c'est là la limite extrême de poids. Il est difficile d'obtenir des boeufs d'engrais d'un bon type parmi les animaux qui pèsent moins de 800 livres; ceux qui sont au-dessous de ce poids sont généralement hauts sur pattes, d'un mauvais type et d'une pauvre constitution.

Age—On trouvera généralement que l'on peut se procurer les poids qui précèdent parmi les animaux de deux ans, mais parfois aussi parmi les boeufs d'un an, bien développés. Les boeufs de deux ans sont généralement les meilleurs; cependant, si l'on a de très bons aliments et un très bon abri, les bons boeufs d'un an pourraient être avantageux.

Décorneage—Il va sans dire que l'on ne devra avoir que des boeufs décornés, car ils s'engraissent, s'excitent et se vendent mieux que ceux qui ont leurs cornes. Le marché accorde une prime aux boeufs décornés.

Abri nécessaire

Le plus grand obstacle au développement de l'engraissement d'hiver est peut-être le coût élevé des bâtiments. Il n'y a pas de doute que l'on engraisserait beaucoup plus de boeufs en stables si l'on pouvait construire des abris chauds et commodes à peu de frais, mais ces abris ne sont nullement indispensables; l'expérience l'a démontré. S'il est vrai que c'est dans les étables chaudes que les animaux profitent le mieux, il est vrai également que l'on peut obtenir une augmentation de poids très satisfaisante dans les abris les meilleurs marchés possible ou même dans les "bluffs" protégés, sans aucune protection artificielle. Quelques éleveurs du Manitoba suivent depuis bien des années, cette méthode d'engraissement en plein air et ils disent avoir obtenu de bons bénéfices.

On peut construire un bon abri en faisant un fond et deux côtés en shiplap et un toit de perches et de paille. Le devant, qui doit être au sud, est laissé entièrement ouvert. Le corral peut être construit avec une haute clôture de planches sur l'est et l'ouest et une barrière sur le devant. Sur un côté du corral, on met un râtelier pour la paille ou le foin et des mangeoires sur l'autre côté, de sorte que l'on peut distribuer les aliments sans entrer dans les loges. Un abri de ce genre coûterait très peu de chose.

Il peut être utile de mentionner ici quelques-unes des choses dont l'expérience a démontré la nécessité dans l'engraissement sous abri ouvert. Les brise-vents sont les plus importants; si l'on peut trouver des abris naturels sous forme d'arbres ou de talus on peut les utiliser. La cour devrait être entourée d'une clôture élevée et en planches serrées si elle est exposée au vent.

Il faut fournir un lit sec, sans morceaux de fumier gelé. Les boeufs ne peuvent engraisser que s'ils peuvent se coucher et se reposer; si leur couche est faite de mor-

ceaux de fumier gelé, ils ne sont pas à l'aise et ils restent debout. On enlèvera donc tous les jours, les morceaux de fumier gelé et on renouvellera la litière suffisamment pour l'empêcher de devenir humide.

Il est très utile d'avoir de l'eau en tout temps devant les animaux. Cette provision d'eau devra être donnée dans une grande cuve à fond plat, avec un chauffe-eau, qui n'exige que très peu de combustible. Les animaux peuvent ainsi boire tant qu'ils le veulent, ils profitent mieux, et comme leur eau est tiède, ils sont beaucoup plus à l'aise pendant les froids.

La cause la plus fréquente de malaise est la neige qui se ramasse sur le dos des boeufs et les refroidit en fondant graduellement. La plupart des animaux restent sous abri, pendant une tempête, mais il y en a toujours quelques-uns qui se tiennent dehors et dont le dos se recouvre de neige; s'ils sont assez dociles pour qu'on puisse les approcher, on fera bien d'enlever cette neige à la brosse.

BECANCOUR

Dernièrement, se réunissait chez Mlle Winnie Colbert, un groupe de parents et d'amis. Etaient présents: Mmes Marie-Jeanne Fafard, de St-Rosaire; Emilia Morissette, de New-Market, Mass.; Winnie Colbert, Yvette Fafard, Marie-Rose Pratte, Angéline Morissette, Jeannette Champoux, Carmélia Morissette, de New-Bedford, Mass.; Germaine Fafard, Marguerite Champoux, Mlle A. Médécée Fafard de St-Rosaire; Oscar Cantin, de Princeville; Armand Colbert, Paul Deshaies, Charles Colbert, Antonio St-Louis, Joseph et Henri Morissette, Germain et Nestor Hamel, Léo Leboeuf, Roger Lacource, Joseph Launoye, Roland Pratte, Jules Lapointe, Henri Paul Massé, Lucien Rheault, Albert Lapointe, Julien et Lucien Morissette, Gaston Beauchesne, Paul Lapointe, Lorenzo St-Louis.

Tous s'amuseront bien et se séparèrent à une heure avancée.

Notaire

Henri Lefebvre
NOTAIRE
Argent à prêter. Administration et règlement de succession, etc.
BUREAU: No 42, ROYALE
Bureau spécial à Saint-Prospère le dimanche.

Assurances Générales

A. J. Gouin & Cie
Feu, Vie, Accidents, Maladies, Responsabilité des Patrons, Bris de Glaces, Auto, Voitures, Golf, Pluie.
Bureau établi depuis plus de 30 ans.
TEL. 114, 4, Du Platon.

REMEDES DES FAMILLES

La Médecine Indienne
Enrg.
4, rue Richard,
2e Plancher à droite.
Téléphone 2298w

Dr Roch Hébert

SPECIALISTE
Maladies des Yeux, des Oreilles, de la Gorge et du Nez
Bureau et hôpital privé
31a Des Forges. Tél. 1425
HEURES DE BUREAU
9 à 12 a.m. 1 à 5 et 7 à 8 p.m.
Dispensaire
Les mercredi et vendredi de 7 à 9 hres p.m.

W.-H. FONTAINE, O. D.

SPECIALISTE POUR LA VUE, diplômé de l'Institut K. C. H. O. S., Kansas City Mo. Licencié et Diplômé de la A. O. O. P. Q.
OPTOMETRISTE OFFICIEL DU CANADIEN PACIFIQUE.

SPECIALITE:
Maux de tête.—Yeux croches redressés sans opération.
Livraison immédiate de tout ouvrage. Consultations: lundi, mardi, mercredi et jeudi 9 a. m. à 6 p. m., vendredi et samedi de 9 a. m. à 9 p. m.
492 ST-Maurice, Tél. 965

CARTES PROFESSIONNELLES

Médecin

Tél. 1830
Dr J. D. F. Paquin
Médecine Générale
Spécialité: Accouchements
Consultations régulières. De 2 à 4 et de 7 à 8 et sur rendez-vous.
81, rue Bonaventure, Les Trois-Rivières.

Médecin

Dr J. A. Rousseau
Directeur du Dispensaire Antivénérien.
Bureau privé de 10 a.m. à 4 p.m. et 7 p.m. à 8 p.m.
Maladies des voies urinaires, des femmes de la peau
Tél. 119 28 rue Royale

Avocats

Robert Trudel, Albert Paquin
Trudel & Paquin
Avocats et Procureurs
20, Bonaventure, Tél. 61w
Trois-Rivières.

Avocat

Tél. 200
Maurice Fortier
Avocat et Procureur
Bureaux: 19, rue Hart Les Trois-Rivières
A St-Paulin chaque fin de semaine

Médecin

Dr Auguste Panneton
Spécialiste pour maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge.
Consultations: 1.30 hre à 4.30 hres tous les après-midi.
Le soir: Lundi, mercredi et vendredi, de 7 à 8 et sur rendez-vous.
Tél. Bell 526
65a, Avenue Lavolette

Avocat

Tél. 1299-j
Joseph Barnard
Avocat
8 rue Hart. Tél. 640
Résidence: 108 rue Des Forges

Chirurgien-Dentiste

Tél. Bureau 658
" Résidence 2274
Dr J. H. BELAND
Extraction des dents sans douleur
Traitement de la pyorrhée par la Vaccinothérapie. Travaux dentaires exécutés avec soin et promptement.
Heures de Bureau: De 8 a.m. à 5 p.m. Le soir de 7 à 8
Bureaux: 26a, Des Forges

MEDECIN

Tél. 678
Dr Maurice Caron
ex-élève des Hôpitaux de Paris
Spécialité: Chirurgie Générale
Maladies des Femmes, Maladies des Voies Urinaires
Traitements Electriques
Consultations: de 10 à 12—de 2.30 et de 7 à 8.30p.m.
6, rue Ste-Julie

Avocats

Tél. 930 Casier Postal 310
Edifice Power, Trois-Rivières
Jacques Bureau, C. R. Philippe Bigué, C. R. Georges Gouin, B. A.
Bureau, Bigné & Gouin
Avocats
4, Des Forges, Les Trois-Rivières

Chiropraticien

A.-E. HUNT KING, D.C.
Docteur en Chiropratique
Trois-Rivières
6a rue Alexandre, Tél. 1913
Shawinigan Falls
26, 5me Rue, Tél. 725
Grand'Mère
121 rue St-Jacques, tél. 497

Médecin

Dr A.-J. Aubin
Médecine Interne, Maladies Chroniques, Diagnostic.
Tél. 1143J 179, Lavolette

Avocat

Tél. 1050
Jean-Marie Bureau
B.L.L.L.B.
Avocat et Procureur
Chambre 23, Edifice de la Banque du Commerce, Les Trois-Rivières.
Bureau à Ste-Anne-de-la-Pérade chez M. D. Lanouette, le 1er et le 4e samedi de chaque mois.

Comptable et Liquidateur

Tél. 329 Casier Postal 640
Henri Bisson
Comptable et Liquidateur
Syndic en matière de faillite. Règlement entre débiteurs et créanciers. Perception et achat de comptes. 35 ans d'expérience à votre service.
142, rue Notre-Dame, Trois-Rivières.

Médecin

Dr ALEX. ACHPISSE
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris. Licencié du Conseil Médical du Canada et du Conseil Médical de l'Empire Britannique.
Spécialités: Chirurgie générale infantile, Maladies des voies urinaires, Maladies des femmes.
Consultations: de 11 à 12 a.m., de 2 à 5 p.m. et de 7 à 8.30 p.m. tous les jours.
A domicile, sur rendez-vous.
72, Royale coin des Forges. Dispensaire: Mardi et jeudi de 7 à 9

Notaire

Casier Postal 556 Tél. 235
J.A. Lemire, L.L.L.
Notaire
Cessionnaire des greffes des notaires P. O. Guillet et P. L. Hubert. Placements sur hypothèques et débiteurs. Administration générale.
40, Alexandre, (Coin Hart) Les Trois-Rivières

Médecin

Tél. 1526
Docteur R. Dugré
Des Hôpitaux de Paris, Lyon, New-York
Chirurgien à l'Hôpital Saint-Joseph
SPECIALITES:
Chirurgie des organes génito-urinaires, du système osseux et du tube digestif.
CONSULTATIONS:
Au bureau: 2 à 4 et 7 à 8 hres p.m.
A domicile: sur rendez-vous.
56, Ave Lavolette.

Avocat

Téléphone 329
Roger Bisson
Avocat
142, rue Notre-Dame
Les Trois-Rivières.

Notaire

Téléphone: Bureau 1158
Résidence 988
J. U. GREGOIRE
Notaire
Argent à prêter, Examens de Titres, Assurances, Collections, etc.
26a, Des Forges, Les Trois-Rivières.
Bureau: 1, Maurice, de Samedi au Lundi midi. Propriétés à vendre

Notaire

Tél.: Bureau 3144
Résidence 1959f
Alphonse Lamy, L.L.L.
NOTAIRE
Argent à prêter, administration, règlement de successions, etc
29, rue Hart, Trois-Rivières

Avocats

Robichon & Méthol
Avocats
Bureau:
Edifice Barque d'Hochelaga,
Trois-Rivières

Notaire

Casier Postal 554
Téléphone 421
A. LEBRUN
Notaire
C.C.S., Cessionnaire du Greffe P. Désilets.
Argent à prêter, règlement de succession, examen de titres, collections, etc.
23, rue Bonaventure, Trois-Rivières, P. Q.

Médecin

Tél. 1170
Dr J.-H. Remington
Des Hôpitaux de New-York
SPECIALISTE pour les Maladies des enfants.
Opérations de la gorge.
Consultations: 2 à 4 et 7 à 8.30 hres
Bureau: 61, rue Ste-Julie

Avocats

Téléphone Bell 1900
DUPLESSIS, LANGLOIS & LAMOTHE
Avocats
Bureau: 4, St-Joseph, Trois-Rivières

Notaire

Tél. Bureau 1981
" Rés. 1444-j
Victor Abran
Notaire
Argent à prêter, assurances, collection, etc.
34, Bonaventure, Les Trois-Rivières

Architecte

U.-J. Asselin, Ernest L. Denoucourt
Asselin & Denoucourt
Architectes
Tél. Bell 963, 42, Alexandre
Les Trois-Rivières

Avocat

Téléphone 358
Lucien Comeau
Avocat
19, rue Alexandre
Les Trois-Rivières
Bureau à Louiseville le samedi, chez M. le Dr L. Gélinas, rue St-Laurent.

Notaires

J. A. Trudel, J. E. Guillet
Trudel & Guillet
Notaires
Argent à prêter, Règlement de faillites et de successions. Examens de titres, difficultés commerciales. Collection, etc.
Bureau: 36 rue Alexandre
Tél. Bell 491, Trois-Rivières

Avocat

Téléphone: 1065
Rosaire Marcotte
B.A., B.C.L.
17, rue Alexandre,
Les Trois-Rivières.

Avocat

Tél. 233
Chas Bourgeois
B. A. L.L. M.
Avocat
26, rue St-Joseph, 26

Architecte

Jules Caron
Architecte
Tél. 720, 21 rue St-Joseph
Les Trois-Rivières



Tribune Ecclésiastique

CONSOLATION

Aux dernières chartes du long jour qui s'achève
La Vierge lit encor... des pleurs mouillent ses yeux
Et sur les blancs feuillettes que la brise soulève,
Ils tombent lentement, tristes, silencieux...

Quel est donc le sujet de votre peine amère
Et quel navrant secret découvrez-vous ce soir?
N'êtes-vous pas de Dieu la bienheureuse Mère?
Votre cœur n'est-il pas le berceau de l'espoir?

Hélas! ce sombre livre est celui d'Isaïe
Et la Vierge sait bien que "l'Homme de douleurs",
Pour le monde immolant son innocente vie,
Sera son fils Jésus, la rançon des pécheurs.

Dans son âme s'éveille un sinistre Calvaire,
Comme en rêve, elle entend des cris haineux, confus,
Et dans l'ombre toujours se dresse solitaire
Une croix sur laquelle agonise Jésus!...

Soudain, des pas légers ont effleuré le sable,
C'est Jésus qui revient par le sentier désert;
Il avance joyeux, doux, gracieux, aimable,
Puis s'arrête un moment sur le seuil entr'ouvert...

Le sourire s'enfuit de sa lèvre divine,
Son oeil bleu s'attendrit et se voile de pleurs,
Il regarde sa Mère et le livre... Il devine!
Ecoutez votre fils, ô Vierge des douleurs!

"Mère, ne pleurez plus et calmez vos alarmes,
Votre Fils bien-aimé, votre Jésus est là!
Oh! je sais ce qui fait ainsi couler vos larmes:
C'est le sombre avenir qu'Isaïe annonça!"

Et Jésus sur le livre a posé sa main rose:
"Pourquoi dès à présent, pleurer ma Passion?
Penser au Golgotha qu'un flot sanglant arrose?
Vivre l'instant sacré de la Rédemption?"

Maintenant, de mes doigts je vous cache le livre
Ne le méditez plus ce soir, regardez-moi!
Je suis là dans vos bras, mon amour vous enivre,
Je n'appartiens qu'à vous et je suis votre Roi!

Pourquoi donc sur mon front voir la triste couronne,
Que l'ingrat Israël un jour y placera?
Pourquoi, lorsque dans l'ombre un coup soudain résonne,
Ecoutez-vous celui qui me crucifiera?"

Seule encore ici-bas, dans une humble chaumière,
Vous possédez le Dieu qui s'est fait votre enfant,
Et cet Enfant si doux qui vous nomme sa Mère,
Vous le contemplez glorieux, triomphant."

A la voix de Jésus, la Mère désolée
Sent au fond de son cœur l'angoisse s'adoucir
Sous le divin baiser, son âme immaculée
Semble oublier qu'un jour le Sauveur doit souffrir!

Et quand la Vierge encor revint aux tristes choses,
Ecrivez dans le livre où les trouvait sa Foi,
Sur le feuillet toujours, Jésus mit ses mains roses,
Disant: Ne lisez plus! Mère, regardez-moi!

Hostia
"L'Echo de St-François"

qui furent celles du Séraphique
Père au jour de sa stigmatisation;
mais il faut bien dire aussi que,
quels que soient vos sacrifices, vous
n'aurez jamais connu, même de
loin, ses incomparables douleurs.

De telles considérations, si rem-
plies de vérités pratiques, suffi-
sent d'ailleurs à nous faire com-
prendre que tout, dans la vie du
Séraphique Père, peut tourner pour
nous à l'enseignement fécond et
peut nous pousser à modeler notre
vie sur la sienne.

C'est ce qu'avait compris le
grand franciscain saint Bernardin
de Sienna, dont la vie tout entière
fut une longue application à repro-
duire en tout son Séraphique Père.
Et, engageant les âmes à se former
avec lui sur cet admirable modèle,
il disait:

"Pour enflammer les cœurs des
hommes de l'amour de Jésus, notre
amant passionné, on le représente
crucifié et mort sur la croix. Et
ces croix bien que taillées dans la
pierre par des mains humaines et
souvent coupables, ont la vertu
d'échauffer les cœurs des hommes
par le souvenir des souffrances du
Sauveur. Quel ne sera donc pas,
sur nos cœurs, l'effet de cette im-
mage vivante, sainte et embrasée,
sculptée par la main de Dieu
vivant dans la chair de saint
François! Avec quelle dévotion
nous contemplerions et toucherions
le plus petit objet qu'aurait fait
ou touché les mains bénies du
Sauveur ou de la bienheureuse
Vierge! Quels seront donc nos
sentiments devant cet ouvrage ad-
mirable qu'il a si sagement, si
amoureusement et si merveilleuse-
ment fait, dans le corps de saint
François? De même que sur le
bord des chemins on place des
croix pour indiquer la vraie route,
ainsi Dieu a marqué saint Fran-
çois des stigmates sacrés pour in-
diquer que la vie qu'il prêchait et
dont il donnait l'exemple était par-
faitement conforme à la vie de
Jésus crucifié. Le voyageur mar-
che avec confiance quand il est
muni d'un sauf-conduit. Seigneur
Jésus, vous avez apposé votre
seal sur la chair de saint Fran-
çois pour attester que l'on pouvait
mener en toute sécurité la vie qu'il
avait enseignée et que lui-même
avait menée!"

Elles sont bien significatives et
bien concluantes ces pensées de
saint Bernardin. Pussions-nous
les comprendre et les pratiquer à
son exemple. Pussions-nous nous
modeller sur le Séraphique Père,
sinon jusqu'à accepter comme lui,
de la part de Jésus-Christ, les
marques sanglantes de sa passion
en notre chair, du moins jusqu'à
recevoir avec empressement tout
ce qu'il voudra nous demander
de peines et de sacrifices, d'abné-
gations et de souffrances!... Ce sont
là encore des stigmates d'amour, des
stigmates d'honneur et de joie.

IP: Aloys, O.M.I. Cap.
"L'Echo de St-François"

et il disait: "L'amour divin m'a
mis dans la fournaise, il m'a percé
d'une lance et m'a fendu le cœur;
il m'a perdu le cœur et mon corps
est tombé à terre... Et je criai de
toutes mes forces: Amour divin,
la lutte n'est pas égale, mais il
dessa une machine de guerre et
m'accabla de nouveaux coups...
Et puis je fis un pacte avec le
Christ qui me donna de supporter
tout de joie et de consolation!"

L'épreuve du Lévi

L'automobile était prête, cuivres
brillants, glaces biseautées, con-
duite intérieure, coussins gris
perle, le dernier confort...

Cette automobile, c'était la ré-
ponse de Madame Errode à son
fils Jacques. Comme au lende-
main de son dernier bachot, il lui
avait confié son désir, son grand
rêve: "Etre prêtre", sans rien ob-
jecter, elle lui avait demandé de
remettre à la fin des vacances une
si grave décision.

Elle connaissait trop son fils,
ferme, volontaire, tenace, pour
heurer de front sa résolution.
Sans rien dire, elle avait jeté sur
cette âme, prête à monter, un in-
sidieux filet: la tentation du luxe.

Pour sa fête, tendrement, elle lui
avait offert cette auto, avec des
subsidés pour une longue ran-
domnée. Elle lui adjoignit, pour
compléter son agrément, un com-
pagnon de route: Gaston Derwil,
celui-là trié sur le volet, choisi
entre mille: le démon du plaisir
incarné dans un séduisant compa-
gnon.

Si la vocation de Jacques résis-
tait à ces deux mois de vie luxueuse,
facile et vertigineuse... on verrait!...
Gaston, d'ailleurs, en baissant la
main de l'aimable femme qui lui
offrait tant de chic et à l'oeil, avait
murmuré: "Comptez sur moi."
Cela marcha, selon ses plans
machiavéliques, longtemps, des se-
maines. En Suisse, dans la haute
Italie avec une pointe dans le
Tyrol, Jacques évapora son âme à

la quatrième vitesse avec l'accélé-
rateur. La griserie d'être riche,
fêté, de voir, de sentir, dissipait les
résolutions austères. Peu à peu,
on cessa d'entendre la sainte messe
de chaque jour. Gaston souriait
de cette exagération; et puis, cela
retarda, cela gêna. Le vertige de
jour, habilement dosé, roulait
Jacques vers la plage unie et en-
soleillée, où l'on traîne sa vie en de
confortables "reking-chairs." A
d'autres le "due in altum" adressé
aux pécheurs d'hommes...

Mais on rentra en France. Il
s'y trouve tant de sites exquis et
graves, trop inconnus.

Un jour, les deux camarades dé-
couvrirent une église romaine, un
bijou de pierre grise, nichée dans
un val perdu. Ils entrèrent... Un
froid sépulcral les saisit. Sur les
banes, les araignées tissaient leurs
toiles parmi la poussière accumulée.
La voûte fendue s'effritait, et l'eau
du dernier orage pourrissait sur
l'autel une nappe douteuse.

A travers des vitraux brisés,
des cailloux avaient écorné une
délicieuse Vierge naïve et dorée.

Artiste et religieux, Jacques s'in-
digna... Dehors, il interrogea un
paysan.

—Ma foi, c'est dommage! Seule-
ment chacun a bien assez à faire
pour ça sien, lui répondit-on.

—Mais le curé?
—Le curé?... Il n'y en a plus
depuis la guerre.

Le dimanche suivant, on devait
faire l'ascension d'un de ces hauts
plateaux, fleuris de boutons d'or,
embauvés d'œillets roses, où le
sibillien levait la fraîcheur
biblique de l'Eden. On travaillait
un village endormi! A la descente,
on pourrait donc y entendre la
messe. Des heures enchantées s'é-
couleraient dans la couleur nacrée
de l'aube; au premier coup de la
cloche, on descendrait. Le temps
passait... rien ne vibrerait. Un si-
lence désolé ensevelissait ce matin
dominical.

—Allons voir, décida Jacques,
je ne veux pas manquer la messe,
tout de même.

Devant l'église, on s'arrêta...
Le sanctuaire était vide... la sa-
cristie fermée... aucun préparatif...
Nerveux, Jacques avisa une vieille
femme:

—A quelle heure la messe?
—La messe! Hé, mon pauvre
monsieur, on n'en a plus! Quel-
quefois, à Pâques, un vicarier de
là-bas vient, pour qu'on se confesse
et qu'on communie. Ceux qui ont
des jambes font leurs dix kilo-
mètres. Moi, je ne peux plus...
Alors, on vit comme des bêtes...
Y a plus assez de prêtres à présent.

L'automobile démarra prompte-
ment, mais un pli dur barra le
front de Jacques.

On était à la veille de revenir au
logis...
Gaston triomphait, croyant sa
réussite assurée.

On arriva dans une petite ville
industrielle, élargie de faubourgs.
Un camion mal chargé croisa l'auto.
Une barre de fer, brisant la vitre,
atteignit Gaston à la tête. Arrêt
brusque... Tumulte... Dans la phar-
macie, où l'on a transporté son

ami, Jacques, lui-même ensanglanté
par des éclats de verre, s'inquiéta.
—Perdu, dit le médecin.
—Vite, un prêtre, cria Jacques.
Un gamin disparut... revint:
—Monsieur le Curé est au fau-
bourg. Il y a plusieurs mourants...
Il rentrera à la nuit.

—Mais celui-ci n'attendra pas,
insiste Jacques.
Il sait que cette âme de viveur a
besoin de pardon.

—Chez d'autres prêtres, les
vicaires?
—Il n'y en a plus, monsieur,
soupira une femme. Monsieur
dit comme ça: "Vous avez un
curé, beaucoup n'en ont point!
Donnez-moi des enfants, je vous
rendrai des prêtres!"

Jacques pâlit, frappé lui aussi,
mais au cœur.

Et quand il eut, blême et tragi-
que, ramené dans sa tombe pari-
sienne le corps de Gaston Derwil,
mort sans absolution, Jacques Er-
rode, regardant sa mère en face,
déclara:

—Vous avez voulu éprouver ma
vocation, ma mère. Les voyages
instruisent la jeunesse. Il est vrai, j'ai
appris éhément le manque effroy-
able de prêtres, dont agonise l'âme de
la France... Hier, j'aurais discuté
vos objections, peut-être. A pré-
sent, non... Ma vie est engagée...
D'autres âmes meurent faute de
prêtres... Je leur appartiens dé-
sormais.

Catholiques en Chine

L'annuaire des missions catho-
liques en Chine nous fournit des
renseignements intéressants, dont
nos lecteurs, sans doute, aimeront à
prendre connaissance.

La Chine se divise en 73 circon-
scriptions ecclésiastiques, 63 vicariats
apostoliques et 9 préfectures
apostoliques. Les évêques en ré-
sidence en Chine sont au nombre
de 67 dont 6 indigènes et 61 étran-
gers. Il y a 652 frères laïques, dont
370 sont indigènes et 1,166 étran-
gers. Le total des catholiques
s'élève à 2,439,920.

Cette statistique se rapporte à
l'an 1926-1927; c'est-à-dire à l'é-
poque des plus graves troubles pro-
voqués en Chine par la guerre et
par la révolution inspirée de bol-
chevisme. Il est donc intéressant
de constater le travail accompli
par les missions malgré la difficulté
de la situation. Il s'agit de chiffres
impressionnants: 380,438 baptême-
s, dont 26,373 furent donnés
sous danger de mort; 67,033 aux
enfants de chrétiens; 230,033 aux
enfants de païens et 56,795 à des
adultes; 47,090 confirmations;
26,117 extrême-onctions; 18,986
mariages; 6,961,644 confessions,
dont 1,220,255 sont annuelles; 16-
706,920 communions, dont 1,075-
368 sont annuelles.

On doit ajouter à cette œuvre de
caractère strictement religieux,
tout le travail qui s'est fait de
nature philanthropique et éducative,

un labeur vraiment énorme, qui
rend les missionnaires catholiques
dignes de la reconnaissance du
monde entier. Quelques chiffres
suffiront pour le démontrer: 94
hôpitaux ont soigné 54,732 mala-
des; 110 hospices ont logé 8,113
personnes (3,290 vieillards et 4,823
vieilles femmes); 334 orphelins
(45 pour garçons et 289 pour
filles) reçurent 19,865 orphelins
(1,637 garçons et 18,228 filles);
60,575 enfants furent recueillis
par l'Œuvre de la Sainte-Enfance;
480 dispensaires et pharmacies
virent plus de 3,391,193 consulta-
tions et distribuèrent 1,253,493
remèdes.

Environ 12,000 enfants de moins
que l'an précédent, furent recueillis
par l'Œuvre de la Sainte-Enfance.
Dans la région centre-est seule-
ment, on remarque un déficit de 30,000
baptêmes et de 44,024 confessions
annuelles.

Cependant, les baptêmes donnés
aux adultes sont exactement les
mêmes que les années précédentes
et le chiffre total des catholiques
s'est augmenté de 56,773 dans le
cours de l'année. On le doit sur-
tout aux contrées du nord, où
l'Œuvre a pu se poursuivre presque
normalement.

Il y a encore beaucoup d'autres
œuvres en Chine fondées et entre-
tenues par les missionnaires catho-
liques, mais nous ne pouvons que
les signaler, car il serait impossible
de nous y étendre dans ce bref ré-
cit. Il existe, par exemple, une
centaine de laboratoires et d'écoles
d'art et métiers, avec plus de 6,000
ouvriers et apprentis; 8 colonies
agricoles avec environ 150 élèves;
une quinzième d'imprimeries; plu-
sieurs asiles d'enfants; plusieurs
léproseries; une école de sourds-
muets; un hospice d'enfants aveu-
gles; un institut de maternité,
un refuge pénitencier, des bibli-
othèques, des musées, des re-
vues, etc., etc.

L'on doit encore ajouter tout le
travail qui s'entend par la
formation du clergé indigène. Il y
eut l'année dernière, 51 ordinations;
759 étudiants aux grands séminaires
(théologie et philosophie); 2,121
étudiants aux petits séminaires, et
1,072 aux préparatoires.

Ces résultats sont aussi une
preuve éloquente du courage apo-
stolique des missionnaires. Tous,
même dans les régions les plus
éprouvées, se maintinrent au poste,
sauf dans les cas matériellement
impossibles, ou d'obéissance for-
cée, et y ont continué leur travail,
malgré l'incertitude du lendemain,
et malgré les agaceries et les dan-
gers auxquels ils étaient exposés
et où certains ont laissé leur vie.

Tout cela prouve aussi, comme
la divine Providence veille sur
l'Eglise. L'endurance, et même
le développement des œuvres catho-
liques au milieu des bourras-
ques actuelles, nous permettent
de voir l'avenir avec confiance en
Chine.

Le vrai bonheur naît de la cons-
cience; c'est le fruit de la vertu.
Sainte Claire

ST-MAURICE

Pèlerinage

Dimanche le 26, magnifique pé-
lerinage bi-annuel de la paroisse,
au Cap-de-la-Madeleine, par voi-
tures, autos et chars.

De passage

La famille McI e Lord, de Mont-
réal, chez M. Alfred Doyon.
—Mlle H. Bayeur, aussi de
Montréal, en voyage de chez des
amis.

—En villégiature à la villa Des-
marais, sur la rivière St-François,
à St-Thomas-de-Pierreville, la se-
maine dernière: les familles Doyon,
Lord, Mlle Juliette Morin et au-
tres.

—Chez le Dr E. Vanasse, di-
manche: M. J.-L. Loranger et sa
dame.

—Mlle Simonne Vanasse, de re-
tour d'un voyage de quelques
semaines aux Etats-Unis.

—Mlle Marie Desilets passe ses
vacances chez son père et sa sœur,
Mme H.-W. Sylvestre, à Stur-
geon Falls, Ontario.

—M. et Mme Rosario Lefebvre,
en voyage dans le bas du fleuve,
cette semaine.

—M. Oscar-H. Bailly, du Cap-
de-la-Madeleine, à l'Hôtel Morin,
au commencement de la semaine.

—Au couvent de St-Maurice:
Révêde Soeur St-Maurice, enfant
de la paroisse, et sa cousine, Soeur
St-Antoinin, passent quelques jours
au milieu de leurs familles.

—M. et Mme Jules Morin, sont
de retour d'une quinzaine
à Montebello, les hôtes de M. et
Mme J.-A. Lafrenière, agent du
C.P.R.

Montebello est situé sur la ri-
vière Ottawa et bornée par la
chaîne des Laurentides, endroit
tout à fait idéal pour la saison des
chaleurs.

Avant leur retour à St-Maurice,
M. et Mme Morin ont visité la
ville capitale.

La ferme expérimentale d'Ottawa
possède de magnifiques édi-
fices contenant beaucoup de ri-
chesses. Le voyage en auto, est
tout à fait intéressant et se fait
agréablement, sur une belle route.

M. le Chanoine Weber

O Christ, faites-nous partici-
pant de votre royaume, lorsque se
lèvera le jour qui n'aura pas de
couchant.
Dom Guéranger

Immeuble à Vendre

L'Imprimerie Saint-Joseph
devant occuper en octobre
prochain des appartements
plus vastes dans la nouvelle
construction au No 50 rue
Bonaventure, l'immeuble ac-
tuel au No 3, rue Hart, est
à vendre. :: :: :: ::

S'adresser à l'Imprimerie Saint-Joseph, 3, rue Hart.

Les Stigmates

De tout ce que la piété chré-
tienne peut contempler en Jésus-
Christ Notre Sauveur, ses plaies
sacrées sont évidemment ce qui
inspire le plus d'amour et de dou-
leur.

Elles nous montrent combien
Il nous a aimés et combien nous
l'avons offensé!

Elles sont les preuves sensibles
de sa charité, et les marques les
plus humiliantes de notre cruauté!

Si Jésus ne nous avait pas ai-
més, Il ne serait pas blessé, et si
nous n'étions criminels, Il n'aurait
pas de blessures.

Nos péchés ont fait ses plaies,
et son amour les a reçues. Rien
n'est bon comme de les méditer.

Dans cette méditation, le Sé-
raphique Père saint François de-
venait ivre de douleur et d'amour.

Et son ivresse fut à son comble,
quand sur la montagne de l'Al-
verne, ne pouvant plus résister à
ses appels d'amour, Jésus se pré-
senta à lui, pour le marquer de ses
plaies.

François alors ressentit tout à la
fois une joie et une douleur telles
que l'un et l'autre l'auraient fait
mourir, si Jésus n'avait en pitié de
lui, et n'eût fait un miracle pour le
sceler.

Ce jour-là, joie et douleur l'a-
vaient envahi; et à partir de ce
jour, joie et douleur immenses de-
meurent en lui; à partir de ce
jour, il souffrit et il chanta!

Il souffrit: la douleur de ses
blessures était si grande, qu'à
certaines heures, autour de lui, on
tremblait qu'il n'en perdît la vie.
Pour apaiser ses souffrances, lui-
même demandait à sainte Claire
de lui préparer des linges pour son
côté, et de lui fabriquer des san-
dales spéciales pour ses pieds dou-
loureux.

Mais en même temps il chantait...

SHAWINIGAN, GRAND'MERE ET LA REGION

Grand'Mère

La Commission Scolaire de Grand'Mère reçoit une importante délégation scolaire de Drummondville. — Visite à L'École Technique.

La Commission Scolaire de notre ville représentée par son Président M. J. Alphida Crête, et son secrétaire M. l'avocat Auguste Desilets, vient de recevoir la visite d'une importante délégation de la Municipalité scolaire de la ville de Drummondville. Ces distingués visiteurs sont venus se rendre compte sur place et faire une étude approfondie de notre système d'école technique qui nous fait tant honneur.

A leur arrivée en notre ville, les visiteurs furent reçus officiellement par le Président, M. Crête et par le Secrétaire M. Desilets, au nom de la Commission Scolaire de Grand'Mère.

Où fut une visite détaillée de notre école technique, tenue par les RR. Frères de l'Instruction Chrétienne, une étude approfondie des cours qu'on y donne, de l'outillage, etc., et ces distingués visiteurs se montrèrent enthousiasmés de cette maison d'éducation supérieure qui est notre orgueil.

Parmi les membres de cette délégation, nous avons remarqué: MM. l'avocat Napoléon Garneau, Président de la Commission Scolaire de Drummondville; MM. les commissaires Alex. Mercure, W.-A. Moisan, ce dernier, Maire de Drummondville; Edgar Lafontaine, Jos. Marier, M. Gustave Ringuette, secrétaire-trésorier.

Ce qu'il en coûte de troubler la paix publique

Cinq jeunes hommes de notre ville ont comparu récemment devant le Recorder Joseph Lafond, siégeant comme Juge de Paix, pour répondre à l'accusation d'avoir troublé la paix publique, en état d'ivresse, dans une place publique dans le village du Lac-à-la-Tortue, le dimanche. La plainte fut déposée par Mlle Dolia Baribeau. Les cinq accusés plaident coupables et furent condamnés à une piastre d'amende et les frais ou trois jours de prison. Tous optèrent pour l'amende.

Le juge administra une force sémoneuse aux jeunes délinquants et leur a laissé entendre que s'ils reviennent pour une même cause devant lui, il appliquera la loi dans toute sa sévérité.

Il est entendu que les autorités religieuses et municipales du Lac-à-la-Tortue sont décidées de sévir contre toutes personnes faisant du tapage dans les rues du village et particulièrement sur la place de l'église durant les offices divins, en agissant avec toute la rigueur de la loi, on s'attend de faire cesser ces désordres sous le plus bref délai.

Importante délégation de la Chambre de Commerce.

Notre ville a été largement représentée dimanche dernier, lors de l'excursion sur le St-Maurice, entre Grandes Piles et Rivière Mékinac, à l'excursion organisée par les Chambres de Commerce de Grand'Mère et de Shawinigan. Plus de quarante délégués prirent part à cette excursion.

Une joyeuse réunion

Un groupe d'amis répandaient récemment à l'invitation de MM. J.-A. Crête et Armand Rheault, et se réunissaient en un joyeux parti au chalet de ces deux amis près des Petites Piles, sur le St-Maurice.

Parmi les invités, qui prirent part à cette fête, il y avait: MM. J.-E. Guibord, les échevins J.-O. Pelletier, Georges Trottier, L.-W. Ricard et Arthur Surprenant, MM. J.-A. Crête et Armand Rheault de cette ville; M. G.-A. Crummingher, des Trois-Rivières; M. Emile Bertrand, de la Canadian Structural Steel Co., de Montréal; et M. A. Parthenais, de la Canada Cement, de Montréal.

Une belle transaction

M. Oscar Demers vient de se porter acquéreur, pour le prix total de \$3,600 de l'ancienne propriété de M. Rémi Héard, située au coin des rues Ste-Catherine et Victoria.

AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CITE DE GRAND'MERE

Une importante séance spéciale de notre conseil municipal a été tenue récemment sous la présidence de M. le maire J.-E. Guibord et à laquelle assistaient MM. les échevins J.-O. Pelletier, Georges Trottier, L.-W. Ricard et Arthur Surprenant.

La Saint-Vincent-de-Paul.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. J.-L. Champigny trésorier de la Conférence St-Vincent-de-Paul de cette ville demandant au conseil de voter un montant suffisant pour permettre à cette société de bienfaisance d'acquiescer les comptes qu'elle doit à date. Cette question reste sous considération.

Demandes des Sociétés.

Lecture est aussi faite d'une lettre de M. Lionel Fréchette, secrétaire-archiviste de la Garde d'Honneur de Grand'Mère, au sujet du privilège de cette société de se servir de la salle de l'Hôtel de ville et de celle du marché pour leurs pratiques et réunions. Cette requête reste sous considération.

L'association des Zouaves de Grand'Mère demande au conseil de lui voter un subside raisonnable pour aider à la célébration de la Fête du Travail. Vu les dépenses considérables que le conseil a à encourir cette année, le conseil regrette de ne pouvoir se rendre à cette demande.

Une demande de la Municipalité de St-Georges.

La municipalité de la paroisse de St-Georges de Champlain informe le conseil qu'elle est à faire des travaux de gravelage dans le chemin St-Léon-sud, pour terminer la route de Grand'Mère à St-Tite, et ce, jusqu'aux limites de la municipalité de Grand'Mère. Elle demande à Grand'Mère de bien vouloir faire graver le bout de chemin qui lui appartient du coin de la route St-Léon jusqu'à la traverse de la rivière St-Maurice, et d'y faire installer quelques lumières de rues. Le conseil promet d'apporter toute l'attention voulue à cette affaire.

A titre de suggestion, nous serait-il permis de suggérer, à MM. les membres de notre conseil que, au cas où ils décideraient de faire terminer cette partie de chemin qui nous intéresse, ne trouveraient-ils pas opportun de faire disparaître la traverse à niveau du C.N.R., qui se trouve dans cette partie de la route en s'abouchant avec les autorités du C.N.R. à ce sujet. Un grave accident qui a déjà coûté la vie à deux employés municipaux est arrivé il y a quelques années à cette traverse à niveau et nous sommes assurés que personne ne désire mieux que de faire disparaître ces causes premières d'accidents.

On forme des comités

Les Zouaves de notre ville qui ont pris charge avec nos autorités religieuses de l'organisation des fêtes de la bénédiction des tableaux de l'église St-Paul et de la célébration de la fête du travail, lesquelles fêtes auront lieu les 2 et 3 septembre prochain, ont formé récemment leurs différents comités d'organisation, comme suit: Comité d'invitation et des Finances, M. Fred. Villemure; Comité de Réception, MM. Jos. Deschamps, Antonio Morin, Evariste Fafard et Adol. Marcouillier; Comité de Publicité, MM. Donat Brunelle et Ant. Morin; Comité de Musique, M. Fred Villemure; Comité des jeux et parade, M. Deus St-Arneault.

Devant le Recorder

Trois individus de St-Tite ont comparu récemment devant le Recorder Joseph Lafond, de cette ville, siégeant comme Juge de Paix pour répondre à l'accusation d'avoir empêché l'opération d'une saignée-gagerie. La plainte fut portée par M. Hygin Rancourt, huissier de St-Tite. Un des trois accusés fut acquitté et les deux autres trouvés coupables furent condamnés à chacun une piastre d'amende et les frais.

Pour le chauffage du Collège

Nos autorités scolaires viennent de recevoir une quantité de 33,000 gallons d'huile brute qui servira au chauffage de notre Collège pour la prochaine saison froide.

Service anniversaire

Lundi dernier, en l'église paroissiale de St-Paul-de-Grand'Mère, au milieu d'une grande foule de parents et d'amis, fut chanté le service anniversaire de feu J.-F. Gélinas. Le Rév. Père Bertrand, o.f.m., des Trois-Rivières officiait, assisté de MM. les Abbés Rousseau et Alarie, comme diacre et sous-diacre.

L'automobilisme dans notre région

D'après un rapport publié récemment, par le Ministère de la Voirie, il appert qu'il y a diminution de 2 pour cent avec l'an der-

nier pour le nombre d'automobiles qui sillonnent la route Grand'Mère aux Trois-Rivières. En 1927, la moyenne journalière des autos qui parcouraient cette route était de 1,387 et en 1928, de 1,355. Voici pour 1928, le détail des différentes licences de Québec et de l'étranger, aperçues sur cette route: 1,044 de Québec; 15 des autres provinces du Dominion; 48 des Etats-Unis; 105 autres autos, autobus, camions, motocyclettes; 143 voitures à traction animale; formant un total de 1,355 véhicules; pour 1927 les chiffres étaient respectivement de 1,016, 17, 67, 128 et 159, formant un total de 1,387 véhicules.

Villégiatures

M. et Mme J.-P.-Emile Dessureault, leur fillelette Carmen, ainsi que Mme Arthur Laverigne, sont de retour d'une courte vacance à Montréal et Ottawa, Ont.

M. l'abbé H.-L. Cormier et sa mère Mme Vve Ed. Cormier, de Salmon Falls, N.H., ainsi que M. et Mme Wilfrid Paquet, de Manchester, N.H., étaient en visite à Grand'Mère et Ste-Flore chez des parents, la semaine dernière.

M. le Dr et Mme W.-E. Dixon et leur fils passent une semaine de vacance à Toronto, Ont., et les Etats-Unis.

Mme Etienne Lefebvre, Mme Ernest Roy, MM. José-Maria Lefebvre et Armand Nicole, ainsi que Mlles Gertrude et Marguerite Denoncourt ont passé la fin de semaine à Drummondville, chez des parents.

M. et Mme Jos. Beaudoin, Mlle Lucille Beaudoin et M. Bernard Beaudoin, de Chicopee Falls, N.Y., M. et Mme Willie Smith et leurs fils Laurence et Melvin, de Rougemont, étaient en visite récemment chez M. et Mme Etienne Lefebvre.

—Étaient en visite récemment, chez M. et Mme Georges Bellemare: M. Dionis Bellemare de Oakville, Conn.; Mme L.-A. Duchesne, de Stratford, Conn.; M. et Mme Daniel Rousseau et M. Paul Rousseau, de Waterbury, Conn.; Mlles Cora Gendron et Liliane Lacerte, M. et Mme A. Robert, de Manchester, N.H., M. et Mme G. G. Bellerive, M. et Mme Albert Belleville, de Watertown, Conn., et Mlle Marguerite Ricard, de Watertown, Mlle Rita Ricard de St-Thomas.

M. et Mme Raoul Montpetit, M. et Mme Wilfrid Gauthier, M. et Mme J.-O. Ricard et M. A. Pesant, de Montréal, étaient en visite récemment chez M. et Mme Fred Montpetit.

M. J.-T. Perron, de Nord-Témiscamingue, était en visite récemment, chez M. J.-C. Beauséjour.

M. et Mme Emmanuel Bienvenue et leurs fillelettes Madeleine, Thérèse et Raymonde, de Montréal, étaient en visite récemment, chez M. et Mme Martin-F. Lawless.

M. et Mme Atechez Laferrrière sont de retour d'une promenade de fin de semaine chez des parents à St-Félix de Montréal.

M. et Mme J.-O. Pelletier et leurs enfants, ont passé quelques jours en visite à Montréal et Berthier, chez des parents.

M. et Mme Hervé Trottier et leurs fillelettes Roberte et Raymonde, Mme Ludger Trottier, Mlle Maria Trottier, de Gentilly et M. Jacques Deshaies de Bécancour, étaient en visite ces jours derniers chez Mme Louis Brunelle.

Mlle Gertrude Nobert est de retour d'une vacance de quinze jours à Montréal.

Mme Léo Lavallée et ses enfants ainsi que Mlle Anysie Vallérand, passent une huitaine en visite chez des parents à Montréal.

Mlle Yvonne Payette a passé une quinzaine en vacance chez des parents à Montréal.

M. et Mme Alide Pichette et leur famille sont de retour d'une vacance de quinze jours aux Etats-Unis.

M. et Mme L.-A. Rousseau sont allés à Québec la semaine dernière.

M. Alfred Beupré est allé à Québec ces jours derniers.

M. Edm. Julien des Trois-Rivières était en visite, ces jours derniers, chez des parents.

M. et Mme Louis Caron, Mme Eugène Garon, sont de retour d'une promenade à Témiscouata.

M. et Mme Jos. Francoeur ont passé une huitaine en visite chez des parents à Montréal.

Mlles Laurienne et Juliette Demers sont de retour d'une promenade de quinze jours à Montréal et aux Trois-Rivières, chez des parents.

Mlle Jeannette Beaudette, infirmière à l'Hôtel-Dieu de Montréal, passe une quinzaine en visite chez ses parents M. et Mme Jacques Tessier.

Mme Jacques Tessier est de retour d'une promenade de quelques jours à Montréal.

M. Armand Rivard passe une quinzaine en visite chez des parents à Warren et Providence, R.I.

M. et Mme Geo.-Etienne Caron et leur famille, sont en vacance pour une quinzaine à Manchester, N.H.

Mme Philippe Chamberland et ses fillelettes Jeannine et Marie-Blanche des Trois-Rivières, étaient en promenade ces jours derniers chez Mme Louis Huard.

Mme Louis Huard et ses fillelettes Jeannine et Simonne sont allées visiter des parents à St-Roch de Mékinac la semaine dernière.

M. Benoit Huard est revenu d'une courte promenade aux Trois-Rivières.

M. et Mme Fernando Langlois et leurs enfants de St-Narcisse étaient, en visite la semaine dernière chez M. Gonzague Laverigne et autres parents.

M. et Mme Emmanuel Madore et leur fils de Montréal, ont passé quelques semaines en promenade chez M. et Mme Dosthè Ledue.

M. et Mme Omer Racine, de Cartierville, étaient en visite chez M. Ed. Laperrrière la semaine dernière.

Mme Arthur Laverigne est allée à Ste-Anne-de-Beaupré, ces jours derniers.

M. et Mme J.-L. Champigny et leur famille sont allés visiter des parents à St-Esprit et Joliette, la semaine dernière.

M. Maurice Nicole de Montréal, a passé une semaine de vacance chez ses parents M. et Mme J.-A. Nicole.

M. et Mme Eugène Lacerte et leurs enfants, sont de retour d'une vacance de quinze jours chez des parents à Montréal.

Mme B. Bonnier est en visite pour une quinzaine de jours, chez ses parents à Ottawa, Ont.

Mlles Rheault sont de retour d'une promenade de quelques semaines chez des parents à Berlin, N.H.

Mme Vve P.-C. Neault des Trois-Rivières a passé huit jours au chalet de M. et Mme Emile Vennes au Lac-des-Piles.

M. Danias Grenier a passé quelques jours l'hôte de son frère M. l'avocat Grenier, à Amos, Abitibi.

M. Gaston Beupré, de Québec, était l'hôte la semaine dernière de Mlle Eva Deshaies.

Le Dr et Mme L.-A. Dupont et leurs enfants, de Kaouskving, Ont., étaient en visite chez des parents la semaine dernière.

M. et Mme Jean-Paul Desbiens et leurs enfants Jean-Jacques et Charles-Auguste, Mme Albéric Donais, et MM. Azarias et James Lalonde, de Montréal, étaient en visite la semaine dernière, chez M. et Mme J.-A. Desbiens.

Mlle Véronique Plourde de Leominster, Mass., ainsi que M. et Mme Albéric Beauchesne, de Plessisville, P.Q., étaient en visite la semaine dernière chez M. et Mme Albert Lafond.

Mme Pierre Julien, Mlles Marie-Anna et Blanche Julien, de Montréal; Mlles Carmelle Delisle et Simonne Gagné, de Montréal étaient en visite récemment chez M. et Mme J.-O.-A. Julien.

M. et Mme Adem Rivard, M. Willie et Georges Rivard et Mlle Alice Rivard, de Berlin, N.H., étaient en visite récemment chez M. et Mme Willie Dupont et autres parents.

M. et Mme Dan Searlent et leurs filles de Manchester, N.H., étaient en promenade la semaine dernière chez Mme Vve Georges Frigon.

Mme James Kirby et son fils sont de retour d'une promenade de quinze jours chez des parents à Mégantic, P.Q.

M. et Mme Atechez Laferrrière, M. J.-A. Bernier, M. Hubert Bernier et Mlle Jeanne Leblanc, ont passé la fin de semaine à St-Gabriel-de-Brandon.

M. J.-L. Richard de Québec était de passage à Grand'Mère la semaine dernière.

Mlle Berthe Boyer, de Valois, P.Q., était en visite récemment chez son oncle M. J.-A. Bernier.

M. et Mme Joseph Pepin et leur famille sont allés à Québec et Ste-Anne-de-Beaupré, la semaine dernière.

M. et Mme Théophile Mathieu et leur famille de Sanford, Maine, étaient les hôtes récemment de MM. Donat Cossette et Adolphe Lajoie.

M. et Mme Adolphe Lajoie, Mlle Dorilda Tétrault, M. et Mme Lucien Brunelle, ont passé la fin de semaine à Montréal.

M. François Dumais de Chelsford, Ont., était en promenade récemment chez M. Roméo Vincent.

M. et Mme Thomas Hélie, M. Walter Hélie et Mlle Madeleine Hélie de Watertown, Conn., étaient en visite récemment chez M. et Mme Arkyle Vincent.

M. et Mme P.-E. Potvin et leurs fillelettes Marie-Marthe et Gabrielle, Mlle Eliette Landry et M. Adéard Landry, Mlle Marie Héon, Mlle Cécile Landry, sont de retour d'une promenade à Ottawa, chez M. et Mme J.-R. Legault et autres parents.

Mme Joseph Girard, d'Hébertville Station et sa fillelette Julienne ont passé une semaine les hôtes de Mme P.-E. Potvin.

Mlle Mélida Gérard et sa nièce Mlle Marguerite Bergevin, sont de retour d'une vacance à St-Félicien, Lac-St-Jean.

Mme Lorenzo Landry et Mlle Marie Roy, sont de retour d'une courte promenade aux Trois-Rivières.

Shawinigan

Funérailles de Mme Napoléon Desaulniers

Dernièrement, ont eu lieu en l'église de St-Bernard, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, les funérailles de Mme Napoléon Desaulniers, née Jeanne Bédard, décédée à l'âge de 43 ans et 2 mois.

Les porteurs étaient: MM. Denis Moreau, Tél. Bédard, Alcide Lambert, Wilfrid Lefebvre, Wilbrod Bédard et Sylvio Robitaille.

M. l'abbé Emile Boutet, vicaire à St-Bernard, fit la levée du corps et chanta le service assisté de M. l'abbé H. Matteau, vicaire à St-Bernard, comme diacre, et de M. l'abbé L. Gélinas, comme sous-diacre.

Le chant fut rendu par la Chorale de St-Bernard et Mlle Rita Desmarais touchait l'orgue.

A M. Napoléon Desaulniers et à tous les siens, nous présentons nos sincères condoléances.

Les chanteurs de Shawinigan à St-Stanislas

Les membres de l'Association des Chanteurs de Shawinigan sont allés, dimanche, au nombre de 35, à St-Stanislas-de-Champlain, où ils ont chanté la grand'messe sur l'invitation de Monsieur le Curé Héroux.

Les chanteurs de Shawinigan exécutèrent d'une façon superbe, sous la direction de M. L.-G. Drolet, la messe "Benedicamus Domino," de Perosi. Les solis furent rendus par M. Lapolice, M. Duhaime, MM. J. Pagé, F. Perron, Georges Desrosiers, P.-A. Millette et Edgar Hogue. L'orgue était touché par Mlle Germaine Audet qui, à la sortie, exécuta avec brio "Panfare" de Lemens.

STE-THECLE

A l'occasion du passage de M. et Mme William Rochon, Mlle Adeline et M. Cyrille Rochon, de Waterbury, Conn., ainsi que Mme Armand Trudel, de Ste-Anne-de-la-Pérade, se réunissaient un groupe de parents et d'amis, au club de Veillet & Frères.

Étaient présents: M. et Mme William Rochon, Mme Armand Trudel, M. et Mme Léopold Veillet, M. et Mme Freddy Bruno et Josaphat Veillette, M. et Mme Jimmy Boisvert, de St-Prospère; Mme Emile Audy, M. Samuel Boisvert, M. Clément Raymond et Lévis Veillette, Léo Alcide et Roger Veillette, Cyrille Rochon, Mlles Marie-Angé Veillette, Berthe Dupuis, Eva Boisvert, Yvette Veillette, Lucienne et Juliette Veillette, Adeline Rochon.

Tous sont revenus enchantés de leur après-midi, après avoir pris le dîner au club.

Après s'être bien amusés, tous

sont revenus chez M. Samuel Boisvert pour assister au départ des Américains qui sont retournés, enchantés de leur voyage en Canada.

Souffrons tout pour Dieu, perdons tout pour Dieu, et nous trouverons tout en Dieu.
—Vble Mère Marie de Ste-Euphrasie Pelletier.

Le bien de la famille
Une maison bien chauffée profite à tous mais surtout aux tout petits qui s'amuse sur le parquet.
Préservez leur santé en utilisant dans votre fournaise le charbon de

Charbonnerie ST-LAURENT
Limitée
Gros et Détail
LIVRAISON A DOMICILE

101, rue du Fleuve
Téléphone 1
Bureau et Entrepôt: 437



Automobiles—Camions—Tracteurs
vendus par
St-Lawrence Motor Co. Limited
Vendeur autorisé Ford
99 rue St-Antoine
Téléphones: 1930—1931 Les Trois-Rivières, P. Q.

SUCCESSALE CHUTES SHAWINIGAN
au No 76, 5e Rue
Téléphone 912
Pièces de rechange Ford toujours en magasin.

St-Lawrence Motor Co. Limited
99, RUE ST-ANTOINE

AUX ENTREPRENEURS

Nous sommes en mesure de vous fournir tous les matériaux nécessaires à vos constructions.

AVANT DE SOUMISSONNER, DEMANDEZ NOS PRIX, PUIS EMPLOYEZ NOS MATERIAUX. CE SONT LES MEILLEURS ET MALGRE TOUT, LES MOINS DISPENDIEUX.

Articles de Ferronnerie, Quincaillerie, Outils de toutes sortes, etc., etc.

HENRI NOBERT, Enrg.

32a et 32b, rue Hart, Téléphone :401-402
LES TROIS-RIVIERES

OFFRE SPECIAL
LAIT DE MAGNESIE 39 cts
(Prix régulier 50c)

LA PHARMACIE WILLIAMS
22, rue Hart Téléphone No 1
Seul Agent pour les remèdes Rexall et Chocolats "Billie Burke"



Des Dents Naturelles
C'est le témoignage que rendront vos amis en voyant vos nouvelles dents.
Satisfaction garantie.
Extraction sans douleur par le procédé nouveau de l'ACAINE.

Dr Auguste Massicotte
CHIRURGIEN-DENTISTE
No 1, rue Des Forges, Les Trois-Rivières

Avez-vous cette vitalité de l'enfant?



L'homme ne vit pas seulement de pain, mais une table, si bien garnie soit-elle, qui ne porte pas de pain est une bien pauvre table.
Si maintenant c'est du pain de la
BOULANGERIE MODERNE
que l'on y trouve, sans conteste, c'est la vie assurée.

DE TOUT UN PEU



ÇA ET LÀ

Libre orthographe.

En ce temps d'affranchissement de toutes les servitudes, MM. les instituteurs socialistes veulent affranchir les participants. Ils oublient que la règle qui les lie nous a valu une des plus jolies comédies de Labiche, la **Grammaire**. Ce qui les préoccupe, c'est, comme la chanson, de ne faire à l'enfant aucune peine, même légère!... Aussi ont-ils déclaré la guerre aux participants et appelé à l'aide M. Herriot, dont le cœur vaste et mouvant ne pouvait leur sembler-il, rester insensible aux douleurs de l'enfance scolaire.

Cette démarche nous a valu un joli article de Clément Vautel dans le **Journal**.

Voici la chose: le Syndicat national des instituteurs demande à M. Herriot de rendre officielle et réglementaire la tolérance pour les fautes d'accord du participe passé avec le complément direct placé avant. Cette tolérance sera de rigueur pour les candidats au certificat d'études primaires.

Autrement dit, l'écolier qui brigue ce certificat aura le droit d'écrire: "Les fleurs que j'ai cueilli," au lieu de: "Les fleurs que j'ai cueillies," sans se rendre coupable d'une de ces fautes que les examinateurs ne pardonnent pas.

Il paraît que pour les petits Français âgés de moins de douze ans, âge normal des candidats au certificat d'études, la règle de l'accord du participe passé avec le complément direct placé avant est d'un byzantinisme impossible: M. Herriot est donc instamment prié de l'abolir dans l'enseignement primaire, ou, ce qui revient au même, car une règle est formelle ou n'est pas, — de la rendre facultative.

Si ce vœu humanitaire est exaucé, il y aura, par conséquent, un participe passé spécial pour les primaires et un autre pour les secondaires. Venez encore me parler de l'École unique!

Je me demande pourquoi nos petits contemporains, fils d'un siècle si gonflé de sa supériorité intellectuelle, sont jugés incapables d'apprendre une règle grammaticale que les enfants apprennent, somme toute, assez bien, à l'époque du pire obscurantisme... Eh! quoi, les gosses de la République seraient plus corrompus que les enfants de la monarchie? C'est invraisemblable! Jamais je n'admettrais pareille faillite, et M. Herriot, ferme républicain, répondra sans doute au Syndicat national: — Le participe passé conjugué avec le verbe avoir ne peut faire reculer les descendants des vainqueurs de la Bastille! Les jeunes citoyens de l'école laïque et démocratique doivent tenir bon devant tous les participes présents, passés et même futurs. Noblesse oblige!

Mais peut-être ne faut-il voir dans la supplique adressée au grand maître de l'Université qu'une nouvelle manifestation de ce goût pour le moindre effort, qui est, si j'ose dire, à la base de toutes nos réformes grammaticales et même sociales.

Toute règle est, en principe, odieuse. Il faut donc s'en affranchir... Est-ce que les écrivains, les artistes vraiment modernes s'embarassent encore des lois difficiles auxquelles s'initiaient et se soumettaient les maîtres, ces pompiers, aux jours les plus tristes de notre histoire? Non, fiandre! Et ce sont pourtant de grandes personnes... Les montards de la laïque peuvent donc bien en prendre aux aussi, à leur aise: à la gare ce participe passé qui fait des manières...

Le vrai programme, c'est l'orthographe libre dans l'Etat libre... Il est en marche, et je voudrais bien voir celui qui l'arrêtera!

Foi et Science.

On lit dans le Bulletin de St-François de Sales:

Un savant vient d'inventer un accumulateur électrique dont les propriétés sont les suivantes:

1o. — A égalité de poids et de volume, l'accumulateur a une capacité électrique dix fois supérieure à celle des accumulateurs actuels, et l'inventeur espère doubler encore cette capacité; 2o. — il peut rester indéfiniment chargé ou déchargé, sans aucune détérioration possible; 3o. — il peut se charger et se décharger sous n'importe quelle intensité sans le moindre dommage; son rendement est supérieur à 94 pour cent.

Cette facilité d'emmagasiner de grandes quantités d'énergie électrique en un espace réduit va révolutionner l'industrie de la locomotion terrestre, aérienne et maritime.

C'est à tel point que des compagnies de chemins de fer, qui veulent arriver à la traction électrique, se demandent si elles ne vont pas actionner leurs trains avec ces nouveaux accumulateurs.

Le brevet accumulé par la maison Schneider.

Evidemment, si l'invention avait été faite par un F. ce serait bien.

Mais vous savez que les F...M... prétendent et répètent que l'enseignement catholique atrophie les intelligences. Donc, à les croire, quiconque récite son **Credo** doit être un imbécile ou à peu près.

Or, l'inventeur de l'accumulateur dont il est question est... un Jésuite. Oui, un Jésuite, le révérend Père Almeida.

Un catholique comme Pasteur, qui se permet d'être le plus grand savant du XIXe siècle!

Un catholique comme Branly, qui invente la T.S.F.!

Et un Jésuite qui se permet de faire une invention merveilleuse... En attendant que l'invention soit entrée dans le domaine de la pratique, un Jésuite, même de la taille d'un Alcémida, qui se permettrait de rentrer dans une classe de chez nous, pour enseigner à des gosses de six ans que 2 et 2 font 4, serait en contrevention avec la loi et passible de prison.

Nouvelles Litanies.

Elles sont de la Chronique du Patronage Saint-Pierre de Montréal, où l'esprit ne chôme pas; elles sont à l'usage d'un bon Directeur de patronage:

...De la maman qui vient excuser son gosse chéri parce qu'il n'a pas voulu venir au catéchisme, délivrez-moi Seigneur.

...De la maman qui voit en son enfant un petit prodige et qui ne manque pas une occasion de le répéter devant lui, délivrez-moi Seigneur.

...De la maman qui dit à Monsieur l'Abbé: "Il faut punir sévèrement mon fils" et qui s'empresse de donner à "son fils" dix sous pour acheter des caramels, délivrez-moi, Seigneur.

...De la maman qui envoie son "chou" au cinéma parce qu'il lui a affirmé qu'il n'y avait pas patronage et qui l'a cru sur parole, "son fils, dit-elle, n'ayant jamais menti," délivrez-moi Seigneur.

...De la maman qui dit à son enfant, que la paresse a retenu au lit le dimanche matin, "tu diras à Monsieur l'Abbé que tu étais enrhumé", délivrez-moi, Seigneur.

...De la faiblesse de tant de mères qui, ne comprenant ni leur devoir, ni leurs intérêts, font de leurs enfants des indisciplinés, des menteurs, en attendant qu'ils soient des monstres d'ingratitude, oh! Seigneur, pouvez-vous jamais nous en délivrer...?

Exquise politesse.

Un sollicite, modèle de premier choix, entre chez un personnage influent qui s'est fait peindre

en pied par un de nos meilleurs artistes. On introduit le solliciteur dans une pièce où se trouve ce délicat morceau de peinture; pendant qu'il l'examine, survient l'homme influent en question.

— Pardon de vous avoir fait attendre, dit l'homme d'Etat.

— Oh! il n'y a pas de quoi; j'étais en admiration devant Monsieur votre portrait.

Coquetterie.

Une dame d'âge mûr, et qui cherche à réparer des ans irréparable outrage, entre chez un pharmacien consciencieux:

— Monsieur, avez-vous quelque chose pour les cheveux gris?

— Oui, Madame; un grand respect.

"La Réponse"

En face d'un Ennemi

Quelle que soit la sincérité de notre bienveillance sociale, quel que soit notre désir de conciliation vis-à-vis du prochain, nous avons des ennemis; les causes de leur hostilité sont variables; tantôt ce sont des personnes qui nous gardent rancune de faits anciens, tantôt des rivaux que nous méprisons, tantôt des gens d'une autre sphère que la nôtre, qui ne sont pas directement en concurrence avec nous mais qui envient notre situation, nos amitiés, notre gaieté, notre santé. Enfin, plus simplement, il y a des individus, n'ayant rien à nous reprocher, n'ayant rien à nous envier, à qui nous ne plaisons pas; notre façon d'être, de parler, de nous taire, nos attitudes, tout en nous leur produit une impression désagréable, ils évitent de nous rencontrer, ils cherchent à nous écarter de leur cercle.

Des inimitiés raisonnées ou instinctives, méritées ou gratuites, nous menacent donc tous.

Nos ennemis nous attaquent de diverses manières: ils nous calomnient, ils tentent de nous nuire dans notre fortune, notre honneur, nos amitiés, ils cherchent à nous isoler et à nous discréditer...

L'esprit malaisant est fertile en inventions perfides, il est ingénieux pour découvrir le point vulnérable par où il peut blesser plus sûrement sa victime.

Tous nous avons donc à subir injures, diffamations, préjudices, nous sommes (et nous serons toujours) peints, blessés, lésés par d'autres.

Devant l'attaque, comment réagissons-nous? Notre première réaction, si puissamment instinctive, si rapide qu'elle en paraît automatique, c'est la riposte: décocher un coup égal au coup reçu, faire payer la blessure par une blessure semblable, légitimer notre accusateur, voilà notre brusque mouvement de réponse.

Livrée à elle-même, la nature rend le mal pour le mal; tout de suite, sans réfléchir, sans rien penser, sans rien considérer, elle fait acte de vengeance immédiate et brutale.

Dans cette occasion, que doit faire l'être moral?

Il doit contenir cet élan impulsif et le contenir non par sang-froid, pour se laisser le temps de peser le dommage et de calculer la punition proportionnée à ce dommage, mais se contenir par vertu, pour ne pas commettre le mal; il doit résolument s'abstenir non seulement de l'acte méchant auquel son instinct de riposte le porte spontanément, mais aussi s'abstenir, après coup, des représailles froidement préparées auxquelles ses réflexions ultérieures pourraient le conduire.

Un effort violent est souvent nécessaire pour contenir notre colère, arrêter notre bras, faire taire notre haine.

Une vertu qui s'impose le dur sacrifice de renoncer à sa vengeance est déjà bien méritoire, cependant elle ne suffit pas.

Réprimer les effets malaisants de notre irritation n'est qu'une première étape sur le chemin de la perfection; la deuxième étape consiste à détruire, au dedans de nous, cette irritation, à chasser le souvenir de l'offense ou du préjudice subis, à ne pas alimenter notre aigreur. Au lieu de demeurer, avec complaisance, dans un état d'esprit de victime généreuse mais dolente et meurtrie, au lieu de nous entretenir dans des sentiments d'hostilité réfrénée et grondante, il

faudrait bravement alléger notre cœur de son lourd ressentiment, débarrasser notre mémoire de cette hantise amère, oublier le coup reçu.

Notre devoir entier à l'égard de notre ennemi est-il rempli, maintenant?

Après avoir supprimé tous les effets extérieurs méchants de notre rancune, nous avons détruit à l'intérieur cette rancune: avons-nous encore quelque chose de plus à faire? y a-t-il une étape nouvelle à parcourir dans la vertu? Oui, il y a un dernier effort à tenter, celui d'accompagner notre oubli de pardon; après nous être interdit de rendre le mal pour le mal, après nous être interdit de garder, même au plus secret de notre âme, le souvenir de l'offense, il faut songer à rendre le bien pour le mal: c'est le rôle de la sublime charité.

Sans doute cette suprême générosité est pénible, elle est contraire à notre nature, elle est indigne des mouvements violents de notre cœur, elle va à l'encontre de nos désirs ardents; sa victoire n'en sera que plus éclatante.

Entrainés-nous dans cet exercice; nous aurons fait beaucoup pour notre perfectionnement quand nous serons arrivés à n'avoir que des sentiments de bonté, de douceur, de dévouement, d'indulgence vis-à-vis de tous nos ennemis.

L'élevage du Renard Argenté au Canada

Avance faite dans les recherches à la ferme d'expérimentation. — Progrès de l'industrie.

Durant les deux dernières années, le prix des fourrures de renard argenté s'est accru de 50 pour cent en dépit du fait que plus de 60,000 peaux de ces bêtes élevées en captivité ont été placées sur le marché cette année, et il y a toutes raisons de croire que ces fourrures constitueront un produit principal pour lequel la demande augmentera constamment. Le public et quelques éleveurs de renards semblaient croire que les peaux de renards argentés obtenaient des prix élevés et étaient fort estimées à cause de leur rareté, et que l'essor pris par l'élevage de ce carnassier était dû à un enthousiasme exagéré prendrait fin dès que les fourrures seraient produites en grande quantité. De nombreux éleveurs de renards étaient d'opinion que la vente des bêtes vivantes était le meilleur moyen de faire de l'argent et qu'il était bon de le faire le plus tôt possible.

Cette fausse conception a causé beaucoup de tort à l'industrie de l'élevage du renard argenté et les éleveurs commencent à s'en rendre compte. On prétendait aussi que la fourrure de ces animaux obtenait des prix élevés parce qu'elle ne pouvait être imitée, et les pessimistes répondaient que la production de bonnes imitations à bon marché donnerait le coup de mort à l'élevage. On aurait pu tout aussi bien prétendre que l'accroissement de la production de fleurs artificielles amènerait la faillite du fleuriste. Au premier temps de l'élevage du renard, la rareté des fourrures pouvait être, jusqu'à un certain point, une raison de l'élevation de leur prix, mais même en l'admettant, les facteurs qui concouraient à leur cherté étaient sans contredit leurs excellentes qualités.

Un examen de la situation dans son ensemble indique que l'élevage du renard argenté est une industrie solide, produisant une denrée pour laquelle la demande sera constante et croissante, et, bien que malheureusement, il y ait des gens qui cherchent à épuiser ses possibilités, les mieux avisés des éleveurs font de sérieux efforts pour l'établir sur les bases bien connues qui ont assuré le succès d'autres industries. L'association nationale des éleveurs de renards a déjà établi, en coopération avec le Ministère de l'Agriculture, un système efficace et sévère d'enregistrement des renards argentés par sang en vue d'améliorer la race, ainsi qu'un système coopératif de vente des peaux pour empêcher les baisses exagérées de prix qui ont précédemment été la source de pertes importantes de revenus.

L'élevage du renard argenté peut devenir très profitable. Le coût de la nourriture et de la main-d'œuvre et la mise de fonds né-

cessaires pour l'achat du matériel sont beaucoup moindres que ceux d'autres entreprises d'élevage. A la renardière d'expérimentation, maintenue par le Ministère de l'Agriculture à Summerside, Ile du Prince-Edouard, le coût moyen de la nourriture pour un renard adulte est de \$15 par année; il est d'environ \$10 pour l'élevage d'un jeune depuis sa naissance jusqu'à ce qu'il soit devenu adulte. Un enclos bien équipé pour un couple de renards ne devrait pas coûter plus de \$100. On peut élever une certaine de renards argentés sur un terrain de deux acres et deux hommes suffisent à en avoir soin. Ainsi, même si le prix des peaux de renard argenté tombait près du niveau de celles de renard roux sauvage, ce qui est peu probable, il resterait encore une marge suffisante de profit, dans l'élevage du renard argenté effectué selon de saines méthodes.

Pour le présent, le développement de cette industrie est quelque peu retardé à cause de l'insuffisance des connaissances concernant les soins que réclament les renards argentés en captivité. Comme on doit s'y attendre, cet élevage présente des difficultés qu'il n'existent pas quand il s'agit d'autres animaux. Toutes les autres catégories d'animaux domestiques ont été étudiées avec soin et sur des basses scientifiques depuis de nombreuses années, mais même dans ces conditions, les succès sont plus certains lorsqu'on peut leur permettre de trouver eux-mêmes leur nourriture. Quant aux renards argentés élevés en captivité, ils sont généralement tenus dans des terrains très exigus et leur nourriture n'est que trop souvent restreinte à celle que leur choisit leur éleveur, aucune chance n'étant laissée aux renards de se procurer eux-mêmes celle qu'ils préfèrent.

Des progrès considérables ont été faits à la renardière d'expérimentation dans l'étude des divers besoins de ces animaux. On peut dire que les données qui y ont été acquises indiquent la nécessité pour les éleveurs de conserver leurs animaux aussi longtemps que possible et dans des conditions identiques à celles dans lesquelles ils vivraient s'ils étaient en liberté dans la forêt.

L'élevage du renard argenté est une industrie que le Canada a livrée au monde, mais les conditions favorables qui existent dans le Dominion pour la production de fourrures et les connaissances qu'il a acquises dans ce domaine lui ont donné une telle avance que, pendant longtemps encore, les autres pays s'adresseront à lui pour obtenir des reproducteurs et suivront ses méthodes d'élevage: ceci est surtout vrai de la province de l'Ile du Prince-Edouard où cette industrie a pris naissance et s'est développée.

Note: Préparé à la demande du Dr J.-H. Grisdale, sous-ministre de l'Agriculture, par M. Emnis-Smith, surintendant des Renardières d'expérimentation, Summerside, Ile du Prince-Edouard.

PENDANT QU'ON SIGNE LA PAIX

Plus de trois millions d'hommes sous les armes en Europe occidentale.

A l'exception de l'Allemagne, tous les pays de l'ouest de l'Europe sont plus armés qu'avant la guerre de 1914. — Quelques statistiques.

Paris, 28. — Au moment où l'on vient de signer le traité de renouveau à la guerre, l'Europe occidentale, à l'exception de l'Allemagne, se trouve plus lourdement armée qu'en 1913.

Plus de trois millions d'hommes sont actuellement en service militaire, et, comme il arrive à cette saison, plusieurs centaines de milliers ont été appelés sous les drapeaux pour faire de l'entraînement. Cette mobilisation est en progrès, et dans toute l'Europe, des manœuvres de guerre butent leur plein.

En artillerie, en dépôts de munitions, en produits chimiques et en matières destinées à la fabrication des gaz, en avions, en chars blindés, en engins de destruction de toutes sortes, les nations ont une puissance d'attaque supérieure à celle de 1913.

Cela est particulièrement vrai pour les grands puissances et les petits Etats unis à la fin de la guerre. Les pays du centre ont été forcés de se désarmer, en vertu des limitations du traité de paix, mais les Etats vainqueurs, ou ceux qui n'ont pas pris part à la guerre, abstraction faite de la Russie et de la Serbie, ont de beaucoup amplifié leurs armements de 1913.

L'Angleterre et l'Irlande, qui avaient 406,000 hommes sous les armes, immédiatement avant la guerre de 1914, ont maintenant

408,000 soldats; la France, dont l'armée se composait avant la guerre de 646,000 hommes, a augmenté cet effectif de 20,000 hommes; en Italie, l'armée se composait de 274,000 hommes en 1913 et elle en compte maintenant 347,000; la Belgique, de son côté, a augmenté son effectif de 47,000 hommes à 79,000 hommes, et l'armée a été augmentée de 25,000 à 66,000 hommes en Grèce. La Roumanie a maintenant 295,000 hommes sous les drapeaux, tandis qu'elle en maintenait 103,000 avant la guerre.

Les Etats qui n'ont pas pris part à la dernière guerre se sont trouvés forcés d'augmenter leurs effectifs militaires. La Suisse dont la milice active se composait avant la guerre de 28,000 hommes, en a maintenant une qui comprend 170,000 hommes. Le Danemark a augmenté son armée depuis 1913, de 14,000 à 33,000 hommes, la Hollande, de 26,000 à 29,999, l'Espagne de 93,000 à 224,000. D'autre part, le Portugal a réduit la sienne de 30,000 à 25,000, la Norvège a baissé la sienne de 7,000 à 4,000 hommes, tandis que la Suède a augmenté la sienne de 26,500 à 28,500.

Le terme "Europe centrale" a été employé dans cette compilation parce que l'Europe, prise dans son ensemble, a actuellement 1,000,000 d'hommes de moins sous les drapeaux qu'avant la guerre. L'armée allemande a baissé de 800,000 à 100,000 hommes. La Russie et les états annexés ont vu la leur baisser de 1,200,000 hommes à 900,000. En Autriche, l'armée se compose de 190,000 au lieu de 424,000, et en Bulgarie, de 20,000 au lieu de 60,000 hommes.

Le terme "Europe centrale" a été employé dans cette compilation parce que l'Europe, prise dans son ensemble, a actuellement 1,000,000 d'hommes de moins sous les drapeaux qu'avant la guerre. L'armée allemande a baissé de 800,000 à 100,000 hommes. La Russie et les états annexés ont vu la leur baisser de 1,200,000 hommes à 900,000. En Autriche, l'armée se compose de 190,000 au lieu de 424,000, et en Bulgarie, de 20,000 au lieu de 60,000 hommes.

Le terme "Europe centrale" a été employé dans cette compilation parce que l'Europe, prise dans son ensemble, a actuellement 1,000,000 d'hommes de moins sous les drapeaux qu'avant la guerre. L'armée allemande a baissé de 800,000 à 100,000 hommes. La Russie et les états annexés ont vu la leur baisser de 1,200,000 hommes à 900,000. En Autriche, l'armée se compose de 190,000 au lieu de 424,000, et en Bulgarie, de 20,000 au lieu de 60,000 hommes.

Conseil Pratique

Pour démastiquer un carreau

Remplir un bout de chiffon dans l'ammoniac et le passer sur le mastic, il devient mou au bout de quelques minutes et s'enlève sans peine et sans qu'on risque le bris du carreau.

Le baptême nous a rendus chrétiens; la confirmation parfaits chrétiens; l'Eucharistie seule fera de nous des saints. — Mgr de la Bouillerie

BON MOYEN

Pour faire disparaître presque instantanément les aphtes ou les petits abcès qui se forment sur la paroi intérieure des joues ou sur les gencives, il n'est pas de meilleur remède que l'eau salée. Il suffit de s'en gargariser une ou deux fois par jour pendant quelques instants après quoi on se rince la bouche avec de l'eau pure.

Il est un fait peu connu à savoir que si l'on suspend sa respiration, on peut manier impunément les guêpes et les abeilles. — La peau est ainsi à l'épreuve de l'aiguillon, soit que la suspension de l'haleine ferme les pores, soit qu'elle donne lieu à une émanation particulière du corps humain. Quoi qu'il en soit, le moyen est infallible.

Il est une lunette qui ne se voile jamais: c'est Jésus! Il est un printemps qui ne connaît point d'automne: c'est Jésus! Vivez dans ses clartés. Restez jeune dans votre âme, et que Jésus en soit toute la beauté.

Père Marie-E. de la Croix
Par le cœur très aimant de votre très sainte Mère, ô mon Jésus, rendez mon cœur semblable au vôtre.
St-Jean Eudes

Bon Matériel Bon Travail



Les Platriers travaillent mieux quand ils ont de bons outils et du matériel de première classe. Assurez-vous de cela en vous adressant à
CYRILLE LABELLE & CIE
10, RUE DES FORGES.

BUT DE LA CAISSE POPULAIRE

Protéger ses membres contre les revers de fortune, les résultats du chômage, la maladie et l'indigence, en leur enseignant, les bienfaits inappréciables d'une sage prévoyance fortifiée par la coopération, notamment en provoquant et en développant chez eux le goût et la pratique constante et vigoureuse de l'épargne la plus modeste, assurant ainsi leur indépendance économique, faisant naître et grandir le sentiment de la dignité personnelle.

Roch Bournival, gérant.

Nouvelles Emissions Municipales

\$48,000.00
MUNICIPALITE SCOLAIRE DU VILLAGE DE JONQUIERES, (Chicoutimi)
5% — Echéances 1 à 20 ans, Intérêts payables le 1er février et août
Aux bureaux de la Banque Canadienne Nationale, Jonquières, Québec et Montréal
DENOMINATIONS: — \$100 et \$500

\$9,000.00
MUNICIPALITE DU VILLAGE ST-SIMEON (Charlevoix)
5% — Echéances 1 à 25 ans, Intérêts payables le 1er juin et décembre
DENOMINATIONS: — \$100 et \$150

\$7,000.00
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE ST-SIMEON (Charlevoix)
5% — Echéances 1 à 25 ans, Intérêts payables le 1er juin et décembre
DENOMINATIONS: — \$100 et \$150

PRIX: LE PAIR (100) et INTERETS COURUS

Dubé, Leblond & Compagnie

Incorporée
Quebec, 17 Rue...
Banquiers en Obligations

SCIES SIMONDS

Les Scies Simonds, laminées en croissant — débitent 10% de plus de bois, que toute autre scie. On a jamais démenti cette garantie.

SIMONDS CANADA SAW CO., LIMITED
Rue St-Rémi et Avenue Acorn, Montréal, Qué.
Vancouver, C.B. Toronto, Ont. Saint Jean, N.B. S-28-3

CE QUE PATRONS ET TRAVAILLEURS DOIVENT SAVOIR DE LA NOUVELLE LOI DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Cette législation qui est entrée en vigueur, depuis samedi, donne à une commission la connaissance exclusive des poursuites pour accidents aux ouvriers.

L'obligation de s'assurer.

La nouvelle loi des accidents de travail de la province de Québec, passée à la dernière session est entrée en vigueur samedi dernier. Nous croyons être utiles à nos lecteurs en leur donnant un résumé concis des principales dispositions de cette loi.

Une des caractéristiques de la nouvelle loi est qu'elle enlève aux tribunaux civils la juridiction qu'ils avaient, jusqu'ici, pour entendre les causes d'accidents de travail pour la donner à une commission, comme cela se fait dans l'Ontario et dans plusieurs autres provinces.

Application de la loi.

Voici d'abord les industries auxquelles s'applique la nouvelle loi.

- 10.—L'industrie du bâtiment, y compris les entreprises de démolition.
- 20.— Les usines, manufactures et ateliers.
- 30.— Les chantiers de pierre, de bois et de charbon.
- 40.— Les opérations forestières, y compris le service de protection et de flottage du bois.
- 50.— Les entreprises de transport par terre et par eau, y compris celles de déchargement et de chargement.
- 60.— Les exploitations de gaz et d'électricité.
- 70.— Les entreprises de construction, de réparation et d'entretien des voies publiques, telles que les chemins de fer, les tramways, les lignes de télégraphie et de téléphone, les aqueducs, les canaux, les digues, les quais, les docks, les éleveurs, les ponts et autres travaux similaires.
- 80.— Les exploitations de mines et de carrières.
- 90.— Les exploitations industrielles et les chantiers dans lesquels sont fabriquées, gardées ou mises en oeuvre des matières explosives, ou dans lesquels il est fait usage d'une machine mue par une force autre que celle de l'homme et des animaux, mais seulement si l'accident est causé par cette machine ou par l'explosion de ces matières.
- 100.— Les établissements commerciaux, mais dans les cas seulement où l'accident est causé par un ascenseur à ceux qui y sont préposés ou est survenu dans un atelier faisant partie de l'établissement et est causé aux ouvriers de ces ateliers par une machine mue par une force motrice autre que celle de l'homme et des animaux.

Ne tombent pas sous le coup de la présente loi, l'industrie agricole, les services domestiques et la navigation, même si le bâtiment à voile est muni d'un moteur auxiliaire.

Exceptions

Le gouvernement de la province de Québec est soumis à la loi s'il est engagé dans des industries qui y sont assujetties, comme par exemple la construction et l'entretien des voies publiques.

Indemnités.

La victime d'un accident de travail a droit à une indemnité plus ou moins élevée suivant le degré de gravité de l'accident. Ainsi pour une incapacité absolue permanente la victime a droit à une rente égale aux deux tiers de son salaire annuel. Le total des sommes payées ne doit pas excéder \$10,000.

Il est à noter sur ce point que la perte des deux yeux, des deux mains et des deux pieds est considérée comme une incapacité absolue permanente.

Pour une incapacité partielle permanente, le montant de la rente peut évaluer les deux tiers du salaire annuel à raison de quatre semaines pour chaque pourcentage d'incapacité. Les sommes ainsi payées ne doivent pas, cependant, dépasser cinq mille dollars.

Si l'incapacité absolue temporaire a duré moins de sept jours, la victime n'a droit qu'à se faire rembourser des frais de médecin. Si l'incapacité absolue temporaire a duré plus de sept jours et moins de six semaines, la victime a droit à une indemnité égale aux deux tiers de son salaire quotidien au moment de l'accident et ce, à compter du huitième jour après l'accident. Si l'accident dure plus de six semaines, la victime a droit à la même indemnité, mais à compter du jour de l'accident. Telle indemnité ne doit pas être moindre que six dol-

lars par semaine, ni être plus élevée que vingt dollars.

Quelques incapacités.

- Voici quelques-uns des degrés d'incapacité établis par la nouvelle loi:
 - Perte de ou perte de l'usage des membres suivants:
 - Du bras à l'épaule, droit, 55 pour cent.
 - Du bras à l'épaule, gauche, 50 pour cent.
 - Du bras entre le coude et l'épaule, droit, 46 pour cent.
 - Du bras entre le coude et l'épaule gauche, 38 pour cent.
 - Du bras en dessous du coude ou de la main au poignet, droit, 42 pour cent; gauche, 32 pour cent.
 - Pouce droit, 12 pour cent.
 - Pouce gauche, 8 pour cent.
 - Index droit, 9 pour cent.
 - Index gauche, 5 pour cent.
 - Doigt majeur droit, 30 pour cent.
 - Doigt majeur gauche, 20 pour cent.
 - Annulaire ou petit doigt, droit, 2 pour cent.
 - Annulaire ou petit doigt, gauche, 1 pour cent.
 - Pour la perte de la première phalange d'un doigt, à l'exception du pouce et de l'index, l'incapacité est égale à 50 pour cent de celle du doigt lui-même.
 - Pour la perte de la première phalange du pouce et de l'index, l'incapacité est égale à celle du pouce et de l'index.
 - Pour la perte de plus d'une phalange d'un doigt ou du pouce, l'incapacité est la même que pour celle de la perte du doigt.
 - Si la victime perd plusieurs doigts, l'incapacité est égale à celle accordée pour chaque doigt, mais ne doit, dans aucun cas, dépasser 25 pour cent.
 - Pour la perte de la jambe à la hauteur de la hanche, l'incapacité est évaluée à 75 pour cent.
 - A la hauteur du genou, l'incapacité est de 44 pour cent.
 - Pour la perte d'un pied à la hauteur de la cheville, la somme de l'incapacité est de 38 pour cent. Elle est de 3 pour cent pour la perte du gros orteil et de 1 pour cent pour la perte de tout autre orteil.
 - Pour la perte de la première phalange d'un orteil, l'incapacité est de 50 pour cent de celle accordée pour la perte d'un orteil. Si la victime perd plus d'une phalange d'un orteil, elle a droit à la même incapacité que pour l'orteil lui-même. Dans ce cas de la perte de plusieurs orteils, l'incapacité est la même que celle établie pour chaque orteil, mais elle ne doit, dans aucun cas, dépasser 6 pour cent.
 - La perte d'un œil est évaluée à 20 pour cent, celle de l'ouïe des deux oreilles à 25 pour cent et celle d'une oreille à 3 pour cent.

Prescription

Toute action en recouvrement d'une indemnité en vertu de la loi, doit être intentée dans les douze mois après l'accident sous peine de déchéance du droit de poursuivre.

Opération de la loi.

La loi des accidents du travail est administrée par une commission de trois membres, dont le siège est à Québec. Cette commission entend, à l'exclusion de tout autre tribunal, toutes les poursuites nées des accidents du travail. Elle exerce aussi un droit de contrôle et de surveillance sur les établissements qui tombent sous le coup de la loi.

La Commission a le pouvoir d'entendre tout médecin qui a donné des soins à la victime. Elle peut aussi ordonner à une victime de se faire examiner par un médecin qu'elle désigne. Si la victime se refuse à cet examen, elle perd son droit à toute indemnité jusqu'à ce qu'elle s'y soumette. L'examen est aux frais de la commission.

Lorsqu'il survient un arrangement entre un patron et un employé, cet arrangement doit être fait par écrit et transmis à la Commission. Si la Commission est satisfaite, elle l'approuve et cette approbation a l'effet d'un jugement final.

On peut demander dans les trente jours à la Commission la révision de toute décision rendue par un des commissaires.

Si dans les deux ans de la décision il se produit de ces cas d'aggravation ou d'atténuation de l'incapacité, l'indemnité peut être révisée par la commission.

Toutes les décisions de la Commission sont homologuées par la Cour supérieure et cette homologation a l'effet d'un jugement définitif et sans appel. Ce jugement est exécutoire dans les quinze jours de son homologation. Il ne peut y avoir de certiorari, de prohibition, d'injonction ou de mandamus contre la commission.

La Commission ne peut accorder aucun frais pour les procédures faites devant elle.

Le quorum de la Commission est de deux membres. La Commission peut cependant déférer la cause à un de ses membres qui agit comme commissaire enquêteur et lui fait rapport.

La Commission n'a aucune juridiction sur les causes commencées ou pendantes devant la Cour supérieure ou sur les accidents survenus avant le premier septembre.

Il est bien entendu que les patrons qui ne tombent sous le coup de la loi peuvent toujours être poursuivis devant les tribunaux civils en vertu du droit commun.

Accidents mortels.

Si l'accident a causé la mort de l'ouvrier, sa veuve a droit à une rente égale à 30 pour cent du salaire annuel de son salaire. Cette rente est payable jusqu'à son décès. Si la veuve se remarie, elle perd tous ses droits à cette rente. La veuve a aussi droit à une rente additionnelle de 10 pour cent pour chacun de ses enfants âgés de moins de 16 ans. Le total de ces rentes additionnelles ne doit pas excéder 30 pour cent.

Frais médicaux et autres.

La victime a aussi droit de se faire rembourser tous les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation occasionnés par l'accident. Ces frais comprennent les frais de transport à l'hôpital le plus proche. Si la victime décède, ses héritiers ont droit à la somme de cent vingt-cinq dollars pour les frais funéraires.

Responsabilité.

Les rentes, allocations et indemnités payables en vertu de la loi sont à la charge de l'employeur immédiat de la victime, mais le chef d'industrie ou de l'entreprise dont relève cet employeur à titre d'entrepreneur, sous-entrepreneur ou autrement est avec lui conjointement et solidairement responsable envers la victime ou ses représentants du paiement de ces rentes, allocations ou indemnités.

Assurance obligatoire.

Les patrons d'établissements tombant sous le coup de la loi des accidents du travail sont obligés, sous peine d'une amende de pas moins de cent dollars et de pas plus de mille dollars ou à défaut de paiement d'un emprisonnement de dix à treize jours, de prendre une police d'assurance pour couvrir leur res-

ponsabilité en cas d'accident ou d'obtenir de la Commission la permission de se constituer leurs propres assureurs. Dans ce dernier cas, les patrons doivent envoyer à la Commission des garanties d'une compagnie de sûreté, faire un dépôt en argent ou en obligations du Dominion ou des provinces, des États-Unis ou de la Grande-Bretagne ou des obligations municipales ou scolaires. La Commission n'accepte pas des blocs d'actions des compagnies qui désirent se constituer propres assureurs.

Prescription

Toute action en recouvrement d'une indemnité en vertu de la loi, doit être intentée dans les douze mois après l'accident sous peine de déchéance du droit de poursuivre.

Opération de la loi.

La loi des accidents du travail est administrée par une commission de trois membres, dont le siège est à Québec. Cette commission entend, à l'exclusion de tout autre tribunal, toutes les poursuites nées des accidents du travail. Elle exerce aussi un droit de contrôle et de surveillance sur les établissements qui tombent sous le coup de la loi.

Prescription

Toute action en recouvrement d'une indemnité en vertu de la loi, doit être intentée dans les douze mois après l'accident sous peine de déchéance du droit de poursuivre.

La Commission a le pouvoir d'entendre tout médecin qui a donné des soins à la victime. Elle peut aussi ordonner à une victime de se faire examiner par un médecin qu'elle désigne. Si la victime se refuse à cet examen, elle perd son droit à toute indemnité jusqu'à ce qu'elle s'y soumette. L'examen est aux frais de la commission.

Lorsqu'il survient un arrangement entre un patron et un employé, cet arrangement doit être fait par écrit et transmis à la Commission. Si la Commission est satisfaite, elle l'approuve et cette approbation a l'effet d'un jugement final.

On peut demander dans les trente jours à la Commission la révision de toute décision rendue par un des commissaires.

Si dans les deux ans de la décision il se produit de ces cas d'aggravation ou d'atténuation de l'incapacité, l'indemnité peut être révisée par la commission.

Toutes les décisions de la Commission sont homologuées par la Cour supérieure et cette homologation a l'effet d'un jugement définitif et sans appel. Ce jugement est exécutoire dans les quinze jours de son homologation. Il ne peut y avoir de certiorari, de prohibition, d'injonction ou de mandamus contre la commission.

La Commission ne peut accorder aucun frais pour les procédures faites devant elle.

Le quorum de la Commission est de deux membres. La Commission peut cependant déférer la cause à un de ses membres qui agit comme commissaire enquêteur et lui fait rapport.

La Commission n'a aucune juridiction sur les causes commencées ou pendantes devant la Cour supérieure ou sur les accidents survenus avant le premier septembre.

Il est bien entendu que les patrons qui ne tombent sous le coup de la loi peuvent toujours être poursuivis devant les tribunaux civils en vertu du droit commun.

Accidents mortels.

Si l'accident a causé la mort de l'ouvrier, sa veuve a droit à une rente égale à 30 pour cent du salaire annuel de son salaire. Cette rente est payable jusqu'à son décès. Si la veuve se remarie, elle perd tous ses droits à cette rente. La veuve a aussi droit à une rente additionnelle de 10 pour cent pour chacun de ses enfants âgés de moins de 16 ans. Le total de ces rentes additionnelles ne doit pas excéder 30 pour cent.

Frais médicaux et autres.

La victime a aussi droit de se faire rembourser tous les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation occasionnés par l'accident. Ces frais comprennent les frais de transport à l'hôpital le plus proche. Si la victime décède, ses héritiers ont droit à la somme de cent vingt-cinq dollars pour les frais funéraires.

Responsabilité.

Les rentes, allocations et indemnités payables en vertu de la loi sont à la charge de l'employeur immédiat de la victime, mais le chef d'industrie ou de l'entreprise dont relève cet employeur à titre d'entrepreneur, sous-entrepreneur ou autrement est avec lui conjointement et solidairement responsable envers la victime ou ses représentants du paiement de ces rentes, allocations ou indemnités.

Assurance obligatoire.

Les patrons d'établissements tombant sous le coup de la loi des accidents du travail sont obligés, sous peine d'une amende de pas moins de cent dollars et de pas plus de mille dollars ou à défaut de paiement d'un emprisonnement de dix à treize jours, de prendre une police d'assurance pour couvrir leur res-

LA QUESTION RELIGIEUSE AU MEXIQUE

Mexico City, 27.— Sa Grandeur Monseigneur Maria de la Mora, évêque de San Luis Potosi, et porteur de ces prélats mexicains qui sont cachés, a donné une entrevue secrète à un groupe de journalistes étrangers, aujourd'hui même, dans un endroit, déterminé à l'avance. Il a dit que treize de ses collègues de l'Épiscopat Catholique du pays vivent comme lui en cachette.

Sa Grandeur Monseigneur de la Mora a fait des déclarations importantes; il commence d'abord par dire que l'assassinat de Obregon n'a fait que retarder le règlement de la question religieuse au Mexique, et ne l'a en aucune façon, mis au rancart, et il nie catégoriquement que le clergé catholique ait trempé de quelque manière que ce soit dans le complot qui amena la mort du président élu, ou dans les entreprises militaires contre le Gouvernement. "Si des prêtres ont pris part à celles-ci, ils l'ont fait de leur propre chef, contre la volonté de leurs supérieurs; et je n'en compte pas plus que 12, dont quelques-uns ne suivaient les belles qu'à titre de chapelains."

Toute entente au sujet de la querelle religieuse devra recevoir l'assentiment de Notre Saint-Père le Pape, déclare le Prélat, ajoutant qu'il ne croit pas, et les catholiques mexicains sont d'accord sur ce point, qu'un règlement de temporisation puisse être satisfaisant. Si le gouvernement offrirait de ne pas mettre en vigueur les lois religieuses actuelles, les catholiques ne se tiendraient pas pour satisfaits; ils veulent l'amendement de la Constitution de façon à faire de la liberté religieuse une chose de fait et non une chose théorique; ils veulent mettre la vérité de la religion, à la base même du Gouvernement du Mexique.

Parlant ensuite de la persécution à laquelle ont été soumis les prêtres, il dit que près de 100 d'entre eux ont été mis à mort durant les deux années passées; aucun d'eux n'a subi de procès; ils furent exécutés sommairement.

On les arrachait de leurs lieux de cachettes dans différents villages pour les fusiller sans leur permettre un mot de défense.

"La vie d'un prêtre proscrit au Mexique, n'est pas rose, a admis Sa Grandeur Monseigneur de la Mora aux journalistes: il nous arrive de sortir d'une maison par la porte de derrière alors que ceux qui nous poursuivent entrent par celle de devant. Je connais des confrères qui ont dû changer de résidence cinq fois en trois jours, et pour ma part j'ai eu six domiciles au cours de ces deux années."

Le vénérable Evêque nie complètement les allégations du Gouvernement qui veulent que l'Archevêque Orozco Y Jimenez de Jalisco ait pris part à la révolution armée: "Il est caché quelque part dans les montagnes de Jalisco, mais il n'a jamais pris les armes", dit-il, ajoutant que Sa Sainteté Pie XI avait, il y a deux ans donné instruction formelle à l'Épiscopat mexicain, de ne se mêler aucunement à la politique. "Et nous avons obéi", conclut-il.

Le quorum de la Commission est de deux membres. La Commission peut cependant déférer la cause à un de ses membres qui agit comme commissaire enquêteur et lui fait rapport.

La Commission n'a aucune juridiction sur les causes commencées ou pendantes devant la Cour supérieure ou sur les accidents survenus avant le premier septembre.

Il est bien entendu que les patrons qui ne tombent sous le coup de la loi peuvent toujours être poursuivis devant les tribunaux civils en vertu du droit commun.

Si l'accident a causé la mort de l'ouvrier, sa veuve a droit à une rente égale à 30 pour cent du salaire annuel de son salaire. Cette rente est payable jusqu'à son décès. Si la veuve se remarie, elle perd tous ses droits à cette rente. La veuve a aussi droit à une rente additionnelle de 10 pour cent pour chacun de ses enfants âgés de moins de 16 ans. Le total de ces rentes additionnelles ne doit pas excéder 30 pour cent.

La victime a aussi droit de se faire rembourser tous les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation occasionnés par l'accident. Ces frais comprennent les frais de transport à l'hôpital le plus proche. Si la victime décède, ses héritiers ont droit à la somme de cent vingt-cinq dollars pour les frais funéraires.

Responsabilité.

Les rentes, allocations et indemnités payables en vertu de la loi sont à la charge de l'employeur immédiat de la victime, mais le chef d'industrie ou de l'entreprise dont relève cet employeur à titre d'entrepreneur, sous-entrepreneur ou autrement est avec lui conjointement et solidairement responsable envers la victime ou ses représentants du paiement de ces rentes, allocations ou indemnités.

Assurance obligatoire.

Les patrons d'établissements tombant sous le coup de la loi des accidents du travail sont obligés, sous peine d'une amende de pas moins de cent dollars et de pas plus de mille dollars ou à défaut de paiement d'un emprisonnement de dix à treize jours, de prendre une police d'assurance pour couvrir leur res-

ponsabilité en cas d'accident ou d'obtenir de la Commission la permission de se constituer leurs propres assureurs. Dans ce dernier cas, les patrons doivent envoyer à la Commission des garanties d'une compagnie de sûreté, faire un dépôt en argent ou en obligations du Dominion ou des provinces, des États-Unis ou de la Grande-Bretagne ou des obligations municipales ou scolaires. La Commission n'accepte pas des blocs d'actions des compagnies qui désirent se constituer propres assureurs.

Toute action en recouvrement d'une indemnité en vertu de la loi, doit être intentée dans les douze mois après l'accident sous peine de déchéance du droit de poursuivre.

Opération de la loi.

La loi des accidents du travail est administrée par une commission de trois membres, dont le siège est à Québec. Cette commission entend, à l'exclusion de tout autre tribunal, toutes les poursuites nées des accidents du travail. Elle exerce aussi un droit de contrôle et de surveillance sur les établissements qui tombent sous le coup de la loi.

Prescription

Toute action en recouvrement d'une indemnité en vertu de la loi, doit être intentée dans les douze mois après l'accident sous peine de déchéance du droit de poursuivre.

Opération de la loi.

La loi des accidents du travail est administrée par une commission de trois membres, dont le siège est à Québec. Cette commission entend, à l'exclusion de tout autre tribunal, toutes les poursuites nées des accidents du travail. Elle exerce aussi un droit de contrôle et de surveillance sur les établissements qui tombent sous le coup de la loi.

Si la victime perd plusieurs doigts, l'incapacité est égale à celle accordée pour chaque doigt, mais ne doit, dans aucun cas, dépasser 25 pour cent.

Pour la perte de la jambe à la hauteur de la hanche, l'incapacité est évaluée à 75 pour cent.

Frais médicaux et autres.

La victime a aussi droit de se faire rembourser tous les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation occasionnés par l'accident. Ces frais comprennent les frais de transport à l'hôpital le plus proche. Si la victime décède, ses héritiers ont droit à la somme de cent vingt-cinq dollars pour les frais funéraires.

Grand'Mère

L'amélioration des routes de la région de Grand'Mère et l'aide du ministère de la voirie.

Avec l'aide du Ministère de la Voirie et de la Laurentide Co. la Municipalité de St-Georges de Champlain a décidé, et ce n'était pas sans un besoin urgent, de faire graver la route qui traverse ce village et qui fait partie du tronçon Grand'Mère à St-Tite.

Les travaux sont commencés depuis quelques jours et seront terminés pour l'automne. Quand cette partie sera terminée la route au complet sera gravée entre Grand'Mère et St-Tite et même jusqu'à Ste-Thècle et Hervey Jet.

Les travaux d'amélioration de chemins de terre sur la route St-Tite à La Tuque sont pratiquement terminés, et la route est ouverte à la circulation depuis quelques semaines. Les chemins sont très bons et les automobilistes peuvent s'y aventurer sans crainte.

On parle même de graver cette route dans un avenir prochain afin d'aider au tourisme dans notre région. Cette amélioration serait bien vue dans notre région surtout quand le pont de Grand-Mère sera livré au public voyageur. On s'attend en effet que dans ce temps le tourisme affluera dans notre région, et que les villes de Grand'Mère, St-Tite et La Tuque en bénéficieront considérablement.

On parle fortement depuis quelques semaines que des instances seront faites par les municipalités intéressées auprès du Ministère de la Voirie, afin d'obtenir la création d'une route de circuit dans notre région qui reliait notre district avec la route nationale à Grandines. Cette route est pratiquement faite pour les trois-quarts, elle passerait par Grand-Mère, St-Georges, St-Timothé, St-Tite, Ste-Thècle, Hervey Jet, Lac aux Sables, Montauban, St-Ubal, St-Casimir et rejoindrait la route nationale aux Grandines.

Le Ministère de la Voirie paraît très favorable à ce projet qui aiderait considérablement au tourisme dans notre région; il espère que les municipalités intéressées comprendront tout l'avantage de cette politique du tourisme et de l'amélioration de nos routes et qu'elles entreront de plein gré dans ce projet des plus avantageux pour notre région.

Parlant ensuite de la persécution à laquelle ont été soumis les prêtres, il dit que près de 100 d'entre eux ont été mis à mort durant les deux années passées; aucun d'eux n'a subi de procès; ils furent exécutés sommairement.

On les arrachait de leurs lieux de cachettes dans différents villages pour les fusiller sans leur permettre un mot de défense.

"La vie d'un prêtre proscrit au Mexique, n'est pas rose, a admis Sa Grandeur Monseigneur de la Mora aux journalistes: il nous arrive de sortir d'une maison par la porte de derrière alors que ceux qui nous poursuivent entrent par celle de devant. Je connais des confrères qui ont dû changer de résidence cinq fois en trois jours, et pour ma part j'ai eu six domiciles au cours de ces deux années."

Le vénérable Evêque nie complètement les allégations du Gouvernement qui veulent que l'Archevêque Orozco Y Jimenez de Jalisco ait pris part à la révolution armée: "Il est caché quelque part dans les montagnes de Jalisco, mais il n'a jamais pris les armes", dit-il, ajoutant que Sa Sainteté Pie XI avait, il y a deux ans donné instruction formelle à l'Épiscopat mexicain, de ne se mêler aucunement à la politique. "Et nous avons obéi", conclut-il.

Le quorum de la Commission est de deux membres. La Commission peut cependant déférer la cause à un de ses membres qui agit comme commissaire enquêteur et lui fait rapport.

La Commission n'a aucune juridiction sur les causes commencées ou pendantes devant la Cour supérieure ou sur les accidents survenus avant le premier septembre.

Il est bien entendu que les patrons qui ne tombent sous le coup de la loi peuvent toujours être poursuivis devant les tribunaux civils en vertu du droit commun.

Si l'accident a causé la mort de l'ouvrier, sa veuve a droit à une rente égale à 30 pour cent du salaire annuel de son salaire. Cette rente est payable jusqu'à son décès. Si la veuve se remarie, elle perd tous ses droits à cette rente. La veuve a aussi droit à une rente additionnelle de 10 pour cent pour chacun de ses enfants âgés de moins de 16 ans. Le total de ces rentes additionnelles ne doit pas excéder 30 pour cent.

La victime a aussi droit de se faire rembourser tous les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation occasionnés par l'accident. Ces frais comprennent les frais de transport à l'hôpital le plus proche. Si la victime décède, ses héritiers ont droit à la somme de cent vingt-cinq dollars pour les frais funéraires.

Responsabilité.

Les rentes, allocations et indemnités payables en vertu de la loi sont à la charge de l'employeur immédiat de la victime, mais le chef d'industrie ou de l'entreprise dont relève cet employeur à titre d'entrepreneur, sous-entrepreneur ou autrement est avec lui conjointement et solidairement responsable envers la victime ou ses représentants du paiement de ces rentes, allocations ou indemnités.

Assurance obligatoire.

Les patrons d'établissements tombant sous le coup de la loi des accidents du travail sont obligés, sous peine d'une amende de pas moins de cent dollars et de pas plus de mille dollars ou à défaut de paiement d'un emprisonnement de dix à treize jours, de prendre une police d'assurance pour couvrir leur res-

Requête pour trottoirs.

Requête présentée par MM. Clodomir Hubert et autres demandant au conseil de faire faire des trottoirs dans la côte de la rue St-Joseph. Cette requête est rejetée pour le moment.

Offre de sable par MM. E. Ricard & Fils pour les travaux de pavage des différentes rues de la ville. Cette offre est référée au Gérant.

Achat d'un hangar.

En vue de l'élargissement de la rue St-Louis, le Conseil sur recommandation de trois personnes compétentes choisies par le Gérant de la Cité, M. Bernier, vient d'acheter au prix de \$2654.82 un hangar en béton avec anexe de M. L.-W. Ricard. Les estimateurs choisis par M. Bernier furent MM. Cyrille Camirand, G. Gélinas et Caméris Melançon.

Pour aider les Aviateurs.

Les membres de notre conseil ont eu une bonne pensée pour l'avenir, alors que l'aviation jouera un grand rôle. Ils ont décidé de faire letter en gros caractère sur le toit des édifices municipaux le nom de la Cité de Grand'Mère pour le plus grand intérêt des aviateurs survolant notre cité. Le contrat pour ce travail a été octroyé à M. Alfred Blais.

Règlement No 267 approuvé.

Le conseil vote à l'unanimité le règlement No 267 pourvoyant à l'élargissement de la rue St-Louis. D'après les plans préparés, cette rue, une fois ces travaux terminés, sera l'une des plus belles artères de notre ville. Ces travaux s'imposaient dans l'avancement de notre cité et le conseil est justifié à tous points d'opérer ces travaux dans le plus court délai possible. Ces travaux sont bien vus de toute la population.

Soumissions pour travaux de pavage

Le Gérant donne connaissance au conseil des soumissions reçues pour les travaux projetés de pavage dans différentes rues de notre ville. Voici la liste des soumissionnaires: M. G.-A. Gruninger, des Trois-Rivières, \$78.457.75; M. J.-T.-A. Melançon, de Grand'Mère, au prix de \$117.180.15; M. Donat Blanchette, des Trois-Rivières, montant total pas déterminé; M. Onésime Boisvert, de Shawinigan Falls, \$77.249.70.

Vu la qualité des travaux déjà exécutés par M. Gruninger lors de la construction du pont de la rivière Welch, un vrai chef-d'œuvre de stabilité, le conseil décide d'accorder le contrat de pavage à M. Gruninger.

Grand'Mère

Funérailles de M. Alfred Houde.

Ces jours derniers en l'église St-Paul de Grand'Mère au milieu d'une grande affluence de parents et d'amis de cette ville et de l'étranger eurent lieu les imposantes funérailles de M. Alfred (Louis) Houde, décédé à l'âge de 27 ans.

Le défunt laisse pour le pleurer, sa mère et un beau-père, M. Alph. Lemay, résidant à Shawinigan Falls; un frère M. Arthur Houde, de cette ville; quatre sœurs, Mmes W. Lemay et Alph. Gagnon, et Mlle Annie Houde, de Shawinigan Falls, Mme Emile Lachance, de St-Casimir, et une demi-sœur, Mlle Estelle Lemay, de Shawinigan Falls.

Le défunt travailla depuis au-delà de dix ans pour le compte de M. J.-O. Pelletier, chef de Gare au C.P.R.; il était universellement connu et estimé en notre ville, c'était un sportman accompli et le club de hockey de Grand'Mère perd en lui l'une de ses étoiles.

Le service fut chanté par Monsieur l'abbé H. Deschênes, curé de St-Jean-Baptiste, assisté de Messieurs les abbés Rousseau et Dubé, comme diacre et sous-diacre.

Le défunt étant officier de notre conseil local des Chevaliers de Colomb fut porté par six de ses confrères dont: MM. P. Berthiaume, André Roy, J. Pagé, Maurice Nicole, A. Dufresne, et Léo Grenier. La quête durant le service fut faite par MM. Jos. Pagé et Maurice Nicole.

La chorale de St-Paul, sous la conduite de M. le notaire J.-E. Déziel, maître chanteur, exécuta la messe harmonisée de Panetton. M. le professeur J.-N. Leclerc touchait l'orgue. Les principaux solistes furent MM. J.-B. Gingras et J.-P. -E. Dessureault, le Crucifix de Faure, en duo, la chorale exécuta le *Jesu Salvator*, de Menegali, à 4